

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1879-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

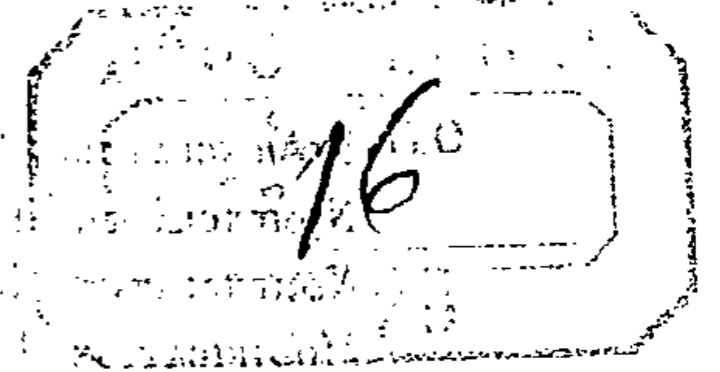
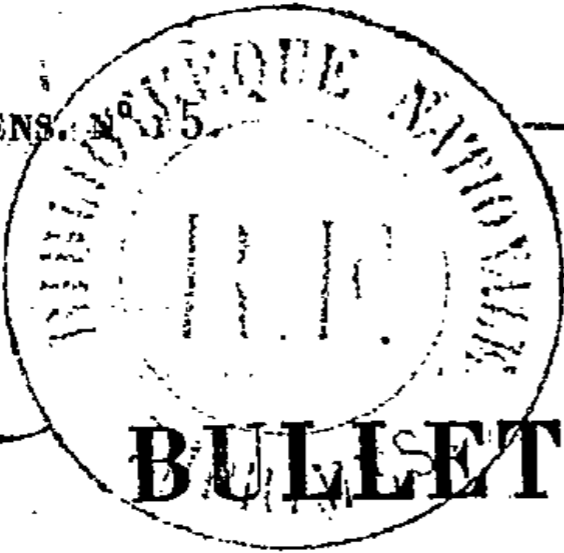
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



BULLETIN MENSUEL

DES

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

JUILLET 1879.

SOMMAIRE.

	Pages.
DÉCRET par lequel les dispositions relatives au recouvrement des effets de commerce par la poste sont étendues à la Corse et aux villes de la France continentale qui faisaient encore exception.....	498
DÉCRET étendant à l'Algérie le service de la réception, dans les bureaux de poste, des abonnements aux journaux, revues et recueils périodiques.....	499
INSTRUCTION n° 69. — Extension à l'Algérie du service des abonnements aux journaux par la poste. — Participation à ce service des distributeurs et des facteurs-boîtiers en Algérie et des facteurs-boîtiers en France.....	500
INSTRUCTION n° 70. — Frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.....	501

NOTIFICATIONS DIVERSES.

NOMINATIONS dans les emplois supérieurs.....	504
AVIS relatif à une nouvelle extension donnée au service du recouvrement des effets de commerce.....	505
AVIS concernant les valeurs payables à date fixe.....	505
ANNOTATIONS à transcrire au carnet n° 217.....	506
ADDITIONS à la liste des bureaux de poste de Paris ouverts au paiement des mandats télégraphiques.....	508
CRÉATION de recette simple.....	508
CRÉATION d'établissement de facteur-boîtier.....	508
CONCESSION d'établissements de facteurs-boîtiers municipaux.....	508
CHANGEMENT dans la dénomination d'un bureau de poste.....	508
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	509
ANNOTATIONS à transcrire au Dictionnaire des postes.....	510
ADHÉSION de la Bulgarie à la convention de Paris.....	510
PAQUEBOTS allemands : correspondances à destination de Cuba.....	510
ANNOTATIONS à la nomenclature G.....	510

	Pages.
NOMENCLATURE des bureaux de poste austro-hongrois.....	511
NOMENCLATURE des bureaux de poste belges.....	511
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	512
MODIFICATION de la couleur des timbres-poste à 3, à 20 et à 25 centimes.....	512
RELEVÉ des mandats de poste réclamés.....	513
BÂTIMENTS en partance.....	518
STATISTIQUE des contraventions.....	520
FRANCHISES POSTALES. — Modifications au Manuel des franchises.....	523
FAITS DIVERS.....	524

**Décret étendant les dispositions du décret du 10 mai 1879,
concernant le recouvrement des effets de commerce par la
Poste.**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'article 12 de la loi du 7 avril 1879, concernant le recouvrement
des effets de commerce par la poste;

Vu les décrets des 10 mai et 28 juin 1879;

Sur le rapport du Ministre des Postes et des Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. Les dispositions du décret du 10 mai 1879, réglant les conditions du recouvrement par la poste des effets de commerce payables sans frais, sont étendues, à partir du 1^{er} août prochain, aux effets payables en Corse et dans les villes dont les noms suivent :

Lyon,
Marseille,
Nantes,

Nice,
Orléans,
Toulon.

ART. 2. Le Ministre des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à Paris, le 9 juillet 1879.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

AD. COCHERY.

Décret étendant les dispositions du décret du 5 mai 1879, concernant la réception des abonnements aux journaux, revues, et recueils périodiques dans les bureaux de poste.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'article 9 de la loi du 7 avril 1879, portant que le service des postes est autorisé à recevoir les abonnements aux journaux, revues, recueils périodiques moyennant un droit de 3 p. 0/0;

Vu l'article 12 de cette loi, disposant qu'elle pourra n'être appliquée d'abord qu'à une partie des bureaux de poste de la France et de l'Algérie, et qu'elle sera ensuite étendue par décrets successifs;

Vu le décret du 5 mai 1879;

Sur le rapport du Ministre des Postes et des Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. Les dispositions du décret du 5 mai 1879, déterminant les conditions du service des abonnements par la poste et fixant l'ouverture de ce service au 1^{er} juin suivant, pour la France seulement, sont étendues à l'Algérie à partir du 1^{er} août prochain.

ART. 2. Le Ministre des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à Paris, le 12 juillet 1879.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

AD. COCHERY.

DIVISION
de la
COMP-
TABILITÉ.

Bureau
des
articles
d'argent.

INSTRUCTION N° 69.

EXTENSION À L'ALGÉRIE DU SERVICE DES ABONNEMENTS DE JOURNAUX PAR LA POSTE. — PARTICIPATION À CE SERVICE DES DISTRIBUTEURS ET DES FACTEURS-BOÎTIERS EN ALGÉRIE ET DES FACTEURS-BOÎTIERS EN FRANCE.

§ 1^{er}. — Par suite du décret en date du 12 juillet, inséré au présent Bulletin mensuel, le service des abonnements aux journaux, qui n'était effectué jusqu'ici que par les receveurs des postes de la France continentale et de la Corse, aura lieu, à partir du 1^{er} août prochain, dans tous les établissements de poste de l'Algérie.

§ 2. — En conséquence, les personnes domiciliées en Algérie, de même que celles habitant la France, pourront désormais s'abonner aux journaux ou recueils publiés soit en Algérie, soit en France.

§ 3. — Jusqu'à ce jour, les facteurs-boîtiers ne participaient pas à la réception des abonnements. Cette restriction étant gênante pour le public, les facteurs-boîtiers en France et en Algérie concourront, à partir du 1^{er} août prochain, au service des abonnements; il en sera de même des distributeurs en Algérie.

§ 4. — Les uns et les autres devront se pénétrer, ainsi que les receveurs de l'Algérie, des dispositions de l'Instruction n° 57 (Bulletin mensuel de mai 1879), qui règlent les détails relatifs à la réception des demandes d'abonnement, et de l'Instruction n° 60 (Bulletin mensuel n° 13 supplémentaire), concernant les demandes de primes. Ils devront observer en outre les recommandations contenues dans les notifications insérées à la page 435 du Bulletin mensuel n° 14, et à la page 484 du Bulletin mensuel n° 14, 2^e supplément.

§ 5. — Enfin ils auront à mettre, dès à présent, le carnet n° 217 au courant des diverses annotations concernant les tarifs des journaux, recueils et publications périodiques, insérées aux Bulletins mensuels.

N° 13, pages 324 et suivantes.

N° 13, supp. page 390.

N° 14, page 436.

N° 14, 1^{er} supp. page 466.

N° 14, 2^e supp. page 485.

N° 14, 3^e supp. page 496.

§ 6. — Par exception, les distributeurs en Algérie et les facteurs-boîtiers sont autorisés à émettre, le cas échéant, pour le service des abonnements, comme ils sont déjà autorisés à le faire pour les recouvrements, des mandats supérieurs à 50 francs.

§ 7. — En ce qui concerne la comptabilité des recettes provenant des mandats d'abonnement, les distributeurs en Algérie et les facteurs-boîtiers se conformeront aux prescriptions de l'Instruction n° 57. Ils porte-

ront aussi à l'encre rouge, en tête de leurs états n° 662, le nombre, le montant et le droit des mandats d'abonnement, et *les receveurs desquels ils relèvent* auront à réunir ces chiffres à ceux de leur propre bureau, de manière à n'en former qu'un seul chiffre pour le nombre des mandats, un pour le montant et un troisième pour le droit de 3 p. o/o.

§ 8. — Les directeurs départementaux devront tenir la main à l'exécution des dispositions réglementaires qui précèdent.

INSTRUCTION N° 70.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.

Bureau
de
l'ordonnancement.

FRAIS DE REMPLACEMENT DES SURVEILLANTS-FACTEURS ET FACTEURS DES TÉLÉGRAPHES.

Le mode de liquidation, d'ordonnancement et de paiement des intérimaires chargés de suppléer les surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes éloignés de leurs fonctions pour une cause quelconque n'a pas encore été réglementé.

Il importe d'autant plus de résoudre la question de remplacement des sous-agents que les surveillants-facteurs préposés à la distribution des télégrammes sont fréquemment distraits de ce service et envoyés sur les lignes ou dans les postes pour relever les dérangements qui se produisent.

A cet effet, et dans le but de maintenir l'uniformité dans la manière de procéder, il a été décidé qu'à l'avenir les intérimaires chargés de remplacer, soit les surveillants-facteurs appelés éventuellement sur les lignes, soit les facteurs des télégraphes absents pour tout autre motif, seront payés comme les remplaçants des facteurs des postes (art. 1293 de l'Instruction générale).

Après chaque intérim, ou à la fin du mois si l'intérim doit se prolonger, le directeur préparera, au profit du remplaçant provisoire, une quittance (modèle A) dont le montant sera avancé par le receveur. Ces quittances seront inscrites au fur et à mesure de leur émission sur un relevé (modèle B) indiquant les conditions dans lesquelles le remplacement aura été effectué. A la fin du mois, ce relevé sera arrêté, certifié et transmis au Ministère (Exploitation télégraphique), où il devra parvenir le 4 du mois suivant, au plus tard.

Lorsque la dépense aura été vérifiée et approuvée, un crédit correspondant sera délégué; l'ordonnateur secondaire délivrera alors un mandat de remboursement au nom du comptable qui aura fait les avances.

MINISTÈRE
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES.

MODÈLE A.
(Annexe de la circulaire
du 14 juin 1879.)

EXPLOITATION
TÉLÉGRAPHIQUE.

EXERCICE 18

DÉPARTEMENT

CHAPITRE , ARTICLE , § , LIGNE

REPLACEMENT DES SURVEILLANTS-FACTEURS ET FACTEURS
DES TÉLÉGRAPHES.

QUITTANCE.

Le Receveur d payera à l'interimaire ci-dessous.
dénoté le prix du remplacement qui lui sera remboursé dans la forme prescrite par l'article
1293 de l'Instruction générale sur le service des Postes et la circulaire de M. le Ministre des
Postes et des Télégraphes du 14 juin 1879.

NOM DE L'INTERIMAIRE.	BUREAU.	DATES.	NOMBRE de jours.	PRIX de la journée.	SOMME DUE.	DÉSIGNATION des FACTEURS REMPLACÉS et causes des remplacements.
1	2	3	4	5	6	7

Pour acquit de la somme désignée
colonne 6.

CERTIFIÉ la présente quittance s'élevant à la
somme de

A le 18

A le 18

Le Directeur, Ordonnateur secondaire,

NOTA. La présente quittance sera conservée comme valeur
en caisse par le Receveur pour être jointe au mandat de rem-
boursement qui sera ultérieurement délivré.

NOTIFICATIONS DIVERSES.

PERSONNEL.

NOMINATIONS DANS LES EMPLOIS SUPÉRIEURS.

Ont été nommés, par arrêtés du Ministre des Postes et des Télégraphes,

1° En date du 10 juin 1879 :

Inspecteur-ingénieur à Marseille et adjoint à M. le directeur-ingénieur de la 15^e région, M. Lami de Nozan, inspecteur-ingénieur à Vesoul ;

Contrôleur des lignes à Vesoul, M. Bolot de Chauvillerain, chef du service télégraphique au Sénégal.

2° En date du 12 juin 1879 :

Receveur des postes et télégraphes à Rouen, bureau de la place de l'Hôtel-de-Ville (création), M. Davy de Boisroger, receveur adjoint à Châtellerault.

3° En date du 20 juin 1879 :

Receveur à Marseille, bureau de la place Centrale, M. Delteil, receveur des postes et télégraphes à Annonay, en remplacement de M. Martin, décédé ;

Receveur des postes et télégraphes à Annonay, M. Bergues Lagarde, receveur des postes et télégraphes à Saumur.

4° En date du 25 juin 1879 :

Receveur principal des postes et télégraphes à Vannes, M. Lohéac, receveur des postes et télégraphes à Senlis ;

Receveur des postes et télégraphes à Senlis, M. Jossu, receveur principal des postes et télégraphes à Vannes.

5° En date du 28 juin 1879 :

Chef de section à la recette principale de la Seine, M. Bompard, sous-chef de section dans le même service, en remplacement de M. Simonet, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

NOUVELLE EXTENSION DONNÉE AU SERVICE DES RECOUVREMENTS.

Le décret du 9 juillet, inséré au présent Bulletin mensuel, étend les dispositions du décret du 10 mai précédent, relatif au recouvrement des valeurs commerciales par la poste, aux villes de Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Orléans, Toulon, et au département de la Corse.

Ce décret est exécutoire à partir du 1^{er} août prochain et, à compter de cette date, les recouvrements pourront être effectués dans toute la France, mais les agents devront continuer à ne pas accepter de valeurs recouvrables en Algérie.

Les receveurs des bureaux que le nouveau décret concerne auront à se conformer aux dispositions des Instructions n°s 58, 66 et 68, publiées aux Bulletins mensuels n° 13 supplémentaire, 14, 2^e supplément, et 14, 3^e supplément.

PRÉSENTATION DES VALEURS PAYABLES À DATE FIXE.

Il est prescrit par le § 13 de l'Instruction n° 58 de faire opérer le recouvrement des valeurs commerciales, autant que possible, à la première distribution qui suit leur arrivée.

Cette disposition ne saurait s'appliquer aux valeurs payables à échéance fixe qui, d'après l'article 3 de l'arrêté ministériel du 11 mai 1879, doivent être déposées, dans les bureaux de poste de la France continentale, cinq jours avant la date de cette échéance et dix jours avant, quand le dépôt des valeurs est effectué en Corse et en Algérie.

Les valeurs de cette catégorie devront à l'avenir être conservées au bureau de poste de destination jusqu'au jour de l'échéance, de manière que la présentation en ait lieu *ce jour-là*.

Toutefois le montant des valeurs payables à date fixe, qu'elles se trouvent ou qu'elles ne se trouvent pas accompagnées d'effets simplement payables à présentation, n'en doit pas moins être transmis au déposant, dans le délai de dix jours ou dans celui de vingt jours, conformément au § 36 de l'Instruction n° 58. D'un autre côté, les valeurs insérées dans une même enveloppe n° 212 *bis* ne devant donner lieu qu'à un envoi unique au déposant, comprenant le montant de toutes les valeurs et, s'il y a lieu, toutes les valeurs non recouvrées, il en résulte que les receveurs devront renvoyer, comme ne pouvant être recouvrées, les valeurs dont la conservation jusqu'à la date de leur échéance empêcherait la transmission des sommes recouvrées dans le délai réglementaire. Ce dernier cas ne pourrait d'ailleurs se produire qu'autant que le public ne se renfermerait pas toujours dans le délai de cinq jours qui a été déterminé pour le dépôt des valeurs payables à échéance fixe.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE AU CARNET N° 217, CONFORMÉMENT
AUX PARAGRAPHERS 2, 3 ET 4 DE L'INSTRUCTION N° 57.

Bureau
des articles
d'argent.

Conditions des abonnements aux journaux, revues ou recueils
périodiques désignés dans la colonne n° 1 (*).

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	POUR un mois. 2	POUR trois mois. 3	POUR six mois. 4	POUR un an. 5	OBSERVATIONS. 6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Revenu (Le), 39, rue Saint-Marc, à Paris... Abonnement d'essai	"	"	"	6 00	
	"	"	2 00	"	
Ariégeois (L'), à Foix : Ariège et départements limitrophes.. Autres départements.....	"	5 00 6 00	8 00 9 00	15 00 17 00	
Bulletin du Capitaliste (Le), 23, rue du Sen- tier, à Paris	"	"	3 00	5 00	
Pris en même temps que le Bulletin de l'En- trepreneur de travaux publics.....	"	"	10 00	18 00	
Bulletin de l'Entrepreneur de travaux publics (Le), 23, rue du Sentier, à Paris..... Pris en même temps que le Bulletin du Capi- taliste.....	"	"	9 00 10 00	16 00 18 00	
Constitutionnel (Le), 10, rue de Valois, à Paris : Paris et département de la Seine... Autres départements.....	"	13 00 16 00	26 00 32 00	52 00 64 00	Les abonnés de six mois et d'un an ont droit gra- tuitement à un abonnement du même temps, soit au Journal illustré, soit à la Semaine financière.
Correspondant (Le), 29, rue de Tournon, à Paris.....	"	"	18 00	35 00	
Globe (Le), 49, rue de la Victoire, à Paris : Paris..... Départements.....	"	14 00 17 00	28 00 34 00	56 00 68 00	
Littoral méditerranéen (Le) (ancienne Pro- vence du Littoral), moniteur agricole et hor- ticole, à Hyères (Var)	"	4 00	7 50	14 00	
Monde de la Science et de l'Industrie (Le), 51, rue de Lille, à Paris : Abonnements ordinaires..... Abonnements pour les instituteurs..	"	"	"	11 00 9 00	
Pays (Le), 10, rue de Valois, à Paris : Paris et département de la Seine... Autres départements.....	"	13 00 16 00	26 00 32 00	52 00 64 00	Les abonnés de six mois et d'un an ont droit gra- tuitement à un abonnement du même temps, soit au Journal illustré, soit à la Semaine financière.

(*) Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont été notifiées aux agents par lettres-circulaires, les 8 et 19 juillet, sauf pour ce qui concerne les sept journaux suivants : Le Bulletin du Capitaliste, le Bulletin de l'Entrepreneur de travaux publics, le Journal des Actionnaires, la Cordonnerie, le Courrier des Deux-Charentes, la Gazette des Travaux publics et le Revenu.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	POUR un mois. 2	POUR trois mois. 3	POUR six mois. 4	POUR UN AN. 5	OBSERVATIONS. 6
<i>Revue de Géographie</i> ; Delagrave, éditeur, 15, rue Soufflot, à Paris :	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Paris.....	"	"	"	25 00	
Départements.....	"	"	"	28 00	
<i>Gazette commerciale (La)</i> , 4, rue de Sartine, à Paris.....	"	4 00	7 00	12 00	
<i>Mercure artésien (Le)</i> , à Apt (Vaucluse) :					
Département de Vaucluse.....	"	"	"	8 00	
Autres départements.....	"	"	"	10 00	
<i>Pèlerin de Paray-le-Monial (Le)</i> , à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).....	"	"	"	4 00	L'abonnement part du 15 juillet.
<i>Spectateur militaire (Le)</i> , 39, rue de Grenelle Saint-Germain, à Paris.....	"	"	20 00	35 00	
<i>Union de l'Aude (L')</i> , à Narbonne :					
Département de l'Aude et départements limitrophes.....	"	"	"	10 00	
Autres départements.....	"	"	"	12 00	
<i>Vie domestique (La)</i> , 39, rue Richer, à Paris.....	"	"	"	10 00	
<i>Actionnaires (Journal des)</i> , 14, rue Grange-Battelière, à Paris.....	"	"	6 00	12 00	
<i>Cordonnerie (La)</i> , 23, rue aux Ours, à Paris.....	"	"	"	10 00	
<i>Courrier des Deux-Charentes</i> , à Saintes :					
Charente-Inférieure et départements limitrophes.....	"	4 50	8 00	16 00	
Autres départements.....	"	5 00	9 00	18 00	
<i>Gazette des Travaux publics (La)</i> , 23, rue Navarin, à Marseille :					
Marseille (ville).....	"	"	6 00	10 00	
Départements.....	"	"	7 00	12 00	

ERRATUM AU BULLETIN MENSUEL N° 13.

Page 325. — *La France*, rectifier ainsi qu'il suit les conditions d'abonnement à ce journal :

	3 MOIS.	6 MOIS.	1 AN.
Paris.....	10 ^f	20 ^f	50 ^f
Départements...	12	24	48

Faire les mêmes corrections au carnet n° 217.

RECTIFICATION À OPÉRER AU BULLETIN MENSUEL N° 13 SUPPLÉMENTAIRE.

Page 394. Biffer dans les colonnes 1, 2, 3, 4 et 5 tout ce qui concerne le journal « *la Provence du littoral* », et inscrire en regard : Voir « *le Littoral méditerranéen* ». Faire la même rectification au carnet n° 217.

EXPLOITATION
TÉLÉGRA-
PHIQUE.

AVIS.

A dater du 1^{er} août 1879, les bureaux de poste de Paris ci-dessous désignés seront autorisés à payer les mandats télégraphiques,

Savoir :

- N° 23. Rue d'Aligre, 32.
- 30. Boulevard Mazas, 19.
- 33. Boulevard de l'Hôpital, 26.
- Gare-d'Ivry, rue Jeanne-d'Arc, 9.
- Batignolles n° 1. Rue des Batignolles, 42.

EXPLOITATION
POSTALE.

CRÉATION DE RECETTE SIMPLE DE 4^e CLASSE.

1^{re} DIVISION.

Bureau
de
l'organisation
du
service local.

DÉPARTEMENT.	NOM DE LA COMMUNE où la recette doit être établie.	DATE DE LA DÉCISION.	NUMÉRO D'ORDRE.
Aisne	Levergies.....	Juillet 1879	6768

CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT DE FACTEUR-BOÎTIER.

DÉPARTEMENT.	NOM DE LA COMMUNE où l'établissement de facteur-boîtier doit être établi.	DATE DE LA DÉCISION.	NUMÉRO D'ORDRE.
Aveyron	Recoules-Prévinquières..	2 juillet 1879.....	6767

CONCESSION D'ÉTABLISSEMENTS DE FACTEURS-BOÎTIERS **municipaux**,
EN EXÉCUTION DE LA DÉCISION ORGANIQUE DU 3 MARS 1877.

DÉPARTEMENTS	NOMS DES COMMUNES auxquelles les établissements sont concédés.	DATE DE LA DÉCISION.	NUMÉRO D'ORDRE.
Aisne.....	Margival.....	10 juillet 1879.....	6769

CHANGEMENT DANS LA DÉNOMINATION D'UN BUREAU DE POSTE.
(Décret présidentiel du 19 juin 1879.)

DÉPARTEMENT.	DÉNOMINATIONS	
	PRÉCÉDENTE.	ACTUELLE.
Saône (Haute).....	Dampierre-lès-Montbozon.	Dampierre-sur-Linotte.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DES BUREAUX DE POSTE.

(Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.)

Il est rappelé aux agents que les changements dans la circonscription des bureaux de poste doivent être exactement mentionnés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES OU autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVAIENT.	BUREAUX qui LES DESSERVENT actuellement.
Alpes-Maritimes..	Saorge.....	Fontan.....	Saorge (1).
Aude.....	S ^t -Laurent-de-la-Cabrerisse..	Lagrasse.....	Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse (1).
	Tournissan.....	Darhan.....	
	Coussouge.....		
Drôme.....	Jonquières.....		
	Roussel.....	Taulignan.....	Roussel (1).
Hérault.....	Saint-Pantaléon.....		
	Gausses-et-Veyran.....	Saint-Geniès-le-Bas..	Murviel.
Ille-et-Vilaine....	Saint-Dominuc.....		
	Chapelle-aux-Filtzmécens (La)	Tinténiac.....	
	Trévérien.....		Saint-Dominuc.
	Pleuguenec.....	Pleuguenec (3).....	
Loire-Inférieure..	Plosder.....		
	Saint-Viaud.....	Paimbœuf.....	Saint-Viaud (2).
Nord.....	Fayt (Grand).....	Maroilles.....	Cartignies.
	Taisnières-en-Thiérache....	Avesne-sur-Helpe....	Maroilles.
Seine-Inférieure..	Déville-lès-Rouen.....	Rouen.....	Déville-l.-Rouen (1).
	Canteleu.....		
	Épreville-Martainville.....		
	Auzouville-sur-Ry.....	Ry.....	
	Servaville-sur-Ry.....		Épreville-Martainville (1).
	Bois-d'Ennebourg (Le)....		
	Bois-Lévêque.....	Darnetal.....	
Vieux-Rue (La).....			
Sèvres (Deux-)..	Saint-Denis-le-Thibault....	Croisy-la-Haye.....	Ry.....
	Gourgé.....	S ^t -Loup-sur-Thouet..	Gourgé (2).
Somme.....	Saint-Pierre-Divion..... (commune de Thiéval).	Albert.....	Miraumont. (Exceptionnellement.)

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

(2) Établissement de facteur-boîtier municipal.

(3) Bureau transféré de Pleuguenec à Saint-Dominuc.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE
DES POSTES.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
428	1	Biffer Dampierre-lès-Monthozon et y substituer Dampierre-sur-Linotte.
472	3	Biffer Essert-la-Prine, Haute-Savoie, 24 ^b , et y substituer Essert-la-Pierre, Haute-Savoie, 240 ^b .
508	1	Intercaler Folio (La Grande-), Seine-et-Oise, c ^{ne} Saint-Germain-lès-Arpejon.
582	3	Gourgé, Deux-Sèvres, biffer Saint-Loup-sur-Thouet et y substituer <input type="checkbox"/> F. B. mun.
1020	1	Intercaler Plessis-Baudoin, Maine-et-Loire, 30 ^b (ch ^{au}), c ^{ne} Joué-Étiau.
1240	1	Intercaler Saint-Germain, Corrèze, c ^{ne} Brives.
1314	1	Saint-Viaud, Loire-Inférieure, biffer Paimbœuf et y substituer <input type="checkbox"/> F. B. mun.

EXPLOITATION
POSTALE.

2^e DIVISION.

Bureau
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

ADHÉSION DE LA BULGARIE À LA CONVENTION DE PARIS.

La principauté de Bulgarie ayant adhéré à la convention de l'Union postale universelle conclue à Paris le 4 juin 1878, les agents sont invités à reporter au tarif international les indications suivantes :

Page 48, entre « Buenos-Ayres » et « Caboul », intercaler :

Col. 1 : « Bulgarie ».

Col. 2 : « 1 ».

Col. 3 : « Voie d'Autriche ».

Page 56, col. 2, intercaler « Bulgarie » entre « Belgique » et « Danemark ».

PAQUEBOTS ALLEMANDS DESSERVANT LA HAVANE.

Les paquebots hambourgeois de la ligne de *Hambourg au Mexique* (de Hambourg le 7 et du Havre le 10 de chaque mois) feront désormais escale à la Havane.

Les correspondances pour Cuba, portant l'indication de cette voie, devront donc être dirigées sur le Havre.

ANNOTATION À LA NOMENCLATURE G.

Page 10, n° 66, inscrire dans les colonnes 3 à 9 les indications suivantes :

Le Havre | Voie des paq. hamb. (B) | Le 10 | La veille au soir | 22 | 22 | Le 9 |

EXPLOITATION
POSTALE.2^e DIVISION.Bureau
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE AUSTRO-HONGROIS.

Les agents devront opérer, sur la nomenclature des bureaux de poste austro-hongrois admis à l'émission et au paiement des mandats internationaux, les modifications suivantes :

I.

Bureaux à ajouter à la nomenclature.

Boleráz.....	Hongrie.
Dobronak.....	<i>Idem.</i>
Drégelypalánk.....	<i>Idem.</i>
Giesshübel-Puchstein.....	Bohême.
Györsziget.....	Hongrie.
Hochstettνό.....	<i>Idem.</i>
Kémer.....	<i>Idem.</i>
Kisvelence.....	<i>Idem.</i>
Nagydobrony.....	<i>Idem.</i>
Nagylég.....	<i>Idem.</i>
Poszony-Széleskút.....	<i>Idem.</i>
Sanct Martin bei Neuhofen.....	Haute-Autriche.
Tasnád Szántó.....	Hongrie.
Tataháza.....	<i>Idem.</i>
Unter-Aujezd.....	Bohême.
Vedröd.....	Hongrie.
Viszoka.....	<i>Idem.</i>

II.

Bureaux supprimés à biffer sur la nomenclature.

Bieberwier.....	Tyrol.
Langen.....	Vorarlberg.
Weichstetten.....	Haute-Autriche.
Békés.....	Hongrie.
Nagy-Falu (velka ves).....	<i>Idem.</i>
Szabadszenttortnya.....	<i>Idem.</i>

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BELGES.

Les agents sont invités à compléter ainsi qu'il suit les indications qui figurent au Bulletin mensuel n° 14, de juin 1879, pages 447 et 448 :

A ajouter un astérisque devant les noms des bureaux de :

- * Anvers (Sud).
- * Saint-Denis-Westrem.
- * Bourg-Léopold.
- * Bruxelles (Sud-Ouest).

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BRITANNIQUES.

EXPLOITATION
POSTALE.

1^{re} DIVISION.

BUREAU
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

Les rectifications suivantes devront être opérées par les agents sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

CRÉATION DE BUREAUX.

Londres.

Crouch Hill..... N

Angleterre.

Camberley.	Farnborough station.	Hants.
Clarbeston Road.	Haverfordwest.	Pembrokeshire.
Farnham Royal.	Slough.	Buckinghamshire.
Hainton Square, R. O.	Grimsby.	Lincolnshire.
Llangerniew.	Rhyl.	Flintshire.
Micklegate, R. O.	York.	Yorkshire.
South Broomhill.	Acklington.	Northumberland.
Walmgate Bar, R. O.	York.	Yorkshire.

Irlande.

Commons Street.	Dublin.	Dublin.
-----------------	---------	---------

MODIFICATIONS.

Londres.

ANCIENNES DÉNOMINATIONS.

NOUVELLES DÉNOMINATIONS.

Blue Anchor Road, Bermondsey, S. E.	Southwark Park Road, S. E.
Woolwich Arsenal.	Woolwich (near arsenal).

EXPLOITATION
POSTALE.

1^{re} DIVISION.

Bureau
du
matériel.

MODIFICATION DE LA COULEUR DES TIMBRES-POSTE À 3, À 20
ET À 25 CENTIMES.

Une décision ministérielle, en date du 28 février 1879, a modifié la couleur des timbres-poste à 3, à 20 et à 25 centimes.

Les timbres dont il s'agit seront dorénavant imprimés, savoir :

- 1° Les timbres à 3 centimes, en gris foncé sur gris perle;
- 2° Les timbres à 20 centimes, en garance sur fond vert clair;
- 3° Enfin les timbres à 25 centimes, en jaune foncé sur jaune clair (couleur actuelle des figurines à 3 centimes).

Suivant les règles précédemment établies, les timbres imprimés avec les couleurs nouvelles ne seront mis en circulation qu'au fur et à mesure de l'épuisement du stock en magasin des figurines de même catégorie imprimées avec les couleurs actuelles.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.
Bureau
des articles
d'argent.

Il est recommandé aux agents de rechercher si des mandats payés ou présentés à leur guichet ne figureraient pas sur les relevés des mandats réclamés. Dans le cas où le paiement aurait déjà été effectué, l'Administration devrait en être immédiatement informée; dans le cas contraire, il y aurait à exiger du porteur du mandat des justifications établissant qu'il est bien le véritable destinataire de ce mandat ou son fondé de pouvoirs.

A défaut de justifications suffisantes, le paiement serait ajourné et des instructions seraient demandées à l'Administration sans aucun retard. Le mandat serait retenu.

Relevé des mandats de poste réclamés.

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE L'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
28 juin 1879.	Orléans	1 ^{er} au 15 juin 1879.	"	MM. Fortier....	MM. Seungot	Angers.....	10 ^l 00 ^c
Idem.....	Vannes.....	13 juin....	248	Chauvin....	Lesné.....	Segré.....	150 00
Idem.....	Flavigny-sur-Mos..	2 juin....	79	Tissous....	Tissous.....	Sézanne.....	10 00
Idem.....	Bailleul.....	3 juin....	49	Reuty.....	Reuty.....	Douai.....	5 00
Idem.....	Roubaix.....	21 juin....	"	Rubel.....	Gall.....	Paris.....	30 00
Idem.....	Marseille.....	5 juin....	26	Anchetti...	Gabriello....	Ajaccio.....	65 50
Idem.....	Plouguenast.....	1 ^{er} juin ..	96	Houés.....	Houés.....	Rennes.....	20 00
Idem.....	Sedan.....	24 juin....	52	Maugrin....	Doyen.....	Givet.....	60 00
Idem.....	Chauny.....	24 mai....	136	Coze.....	Pognard.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Marseille.....	31 mai....	30	Paul.....	Paul.....	Montlouis....	10 00
Idem.....	Cannes.....	17 juin....	"	M ^{me} Léo.....	Paris.....	25 00
30 juin....	Paris-caisse.....	14 juin....	113	Piraud.....	MM. Baron.....	Châteauroux...	30 00
Idem.....	Paris, bureau n° 2.	23 juin....	115	Malet.....	Norbert Estibal.	Paris.....	20 00
Idem..... n° 7.	27 juin....	230	Lagriffoul.	de la Bruyère..	Lisieux.....	27 75
Idem..... n° 13	6 juin....	369	Ragot.....	Ragot.....	Cahors.....	20 00
Idem..... n° 18	9 juin....	251	Gueland...	Gueland.....	Pontailier-s.-S ^{no}	10 00
Idem..... n° 19	23 juin....	298	M ^{lle} Piette....	Francq.....	Fourmies.....	17 00
Idem..... n° 22	10 juin....	41	MM. Mérot....	Richard.....	Tournon.....	66 65
Idem..... n° 31	21 juin....	14	Bouillette..	Bernut.....	S ^t -Sulpice-l.-F.	30 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	13 juin....	34	Fleureton..	Riutor.....	Montpellier...	101 00
Idem.....	S ^t -Denis-sur-Seine.	8 juin....	98	Prudhomme	Prudhomme, soldat.	Biskra.....	10 00
Idem.....	Cahuzac-sur-Vère..	14 juin....	4	Roux.....	Roux, soldat..	Bordeaux.....	20 90
Idem.....	La Crau.....	8 juin....	299	Revest....	Revest, soldat.	Brest.....	3 00
Idem.....	Chavagnes-en-Pail- lers.	19 juin....	137	Michaud..	Boucicaut et C ^{ie} .	Paris.....	2 80
Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	5 juin....	147	Ben-Abdal- lah.	Mohamed-ben- Affou.	Mostaganem...	50 00
Idem.....	Argenteuil.....	25 mai....	438	Serre.....	Serre.....	Constantine ...	10 00
Idem.....	Fécamp.....	23 juin....	7	Loisel.....	Loisel.....	Avignon.....	15 00
Idem.....	Saint-Valery-en- Caux.	2 juin....	12	Provost...	D ^r de la C ^{ie} de Notre Dame-des-Victoires	Paris.....	132 00
Idem.....	Marcillac.....	26 juin....	"	Pic.....	MM. Godechèvre...	Idem.....	98 99
Idem.....	Toulouse.....	11 mai....	"	Cléri.....	Giubert.....	Sorgues.....	210 00
Idem.....	Saint-Vincent-de- Tyrosse.	14 juin....	300	Gabarien..	E ⁱⁿ François..	Paris.....	10 00
Idem.....	Périgueux.....	13 juin....	231	Lassoutamo	Chateau.....	Nontron.....	60 00
Idem.....	Auneau.....	21 juin....	438	Deshais...	Deshais.....	Le Mans.....	10 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
30 juin 1879.	Lous-le-Saunier...	13 juin 1879.	"	MM. Reneud...	MM. Foucher.....	Paris.....	40 ^f 00 ^c
Idem.....	Libourne.....	10 juin...	"	Martinez ..	Martinez.....	Orthez.....	10 00
1 ^{er} juillet.	Périgueux.....	8 juin.....	"	Paillon....	Directeur du <i>Mont-de-Piété</i> .	Bordeaux.....	20 00
Idem.....	Cherbourg.....	19 juin...	51	M ^{me} Fenardent.	M. Fenardent, sol ^t	Rochefort-s.-M.	10 00
Idem.....	Gravelines.....	Idem.....	202	M. Tiroloy...	Directeur du journal <i>le Pays</i> .	Paris.....	5 00
Idem.....	Angers.....	21 juin...	"	M ^{lle} Sourice....	M ^{lle} Neau.....	Idem.....	120 00
Idem.....	Moulins-en-Gilbert	9 juin...	139	MM. Gourliot...	MM. Bajus.....	Avesne-le-C ^{te} ..	4 45
Idem.....	Saffré.....	Idem.....	233	Leclere....	Leclere, soldat.	Paris.....	10 00
Idem.....	Saint-Julien-de-Vouvantes.	12 juin...	18	Fourrier...	Fourrier, soldat.	Fontainebleau	15 00
Idem.....	Montmorency.....	19 juin ..	93	M ^{me} v ^e Bigot...	Dir. de la préfecture de police.	Paris.....	15 00
Idem.....	Fauville.....	5 juin....	56	MM. Gilles.....	MM. A. Ancelot ..	Idem.....	16 00
Idem.....	Albert.....	18 juin...	55	Depireux ..	Chabrier.....	Idem.....	15 00
Idem.....	Arras.....	22 juin...	"	Rattel.....	Rattel.....	Idem.....	45 00
Idem.....	Méréville.....	2 juin....	97	Desmaros..	Le <i>Moniteur finan-</i> <i>cier</i> .	Idem.....	3 00
Idem.....	Savigny.....	19 juin...	179	Dillon.....	MM. Montgascon ..	Idem.....	14 50
Idem.....	Siercq.....	16 juin...	24	M ^{lle} Baron.....	Proux.....	Matha.....	5 00
Idem.....	Charly.....	9 juin....	25	MM. Moreau...	Cholet.....	Sains.....	20 00
Idem.....	Listieux.....	4 juin....	267	"	Debain et C ^{ie} ..	Paris.....	5 00
Idem.....	Magny.....	9 juin....	"	Dervieux ..	Cochet.....	Idem.....	16 60
Idem.....	Brulon.....	26 juin...	2	Lemesle...	Lemesle.....	Guadeloupe...	15 00
2 juillet..	Angers.....	20 juin...	223	Chouippe..	Casanova.....	Le Mans.....	50 00
Idem.....	Bailleul.....	23 juin...	189	Lottre....	Lottre, soldat.	Saint-Omer...	25 00
Idem.....	Compiègne.....	25 juin...	211	Hertault...	Kendall.....	Paris.....	7 50
Idem.....	Idem.....	20 juin...	201	Caron.....	Caron, soldat.	Rennes.....	10 00
Idem.....	Saint-Flour.....	15 juin...	75	Honu.....	Gonthier.....	Idem.....	23 50
Idem.....	Lens.....	16 mai...	336	Delvalley..	Delvalle, soldat	Valenciennes ..	10 00
Idem.....	Fécamp.....	2 juin....	257	Lepeltier..	Lepeltier, soldat.	Troyes.....	5 00
Idem.....	Plessis-Chenet...	23 juin...	"	Delahagen.	Pion.....	Paris.....	122 00
Idem.....	Bordeaux.....	6 juin....	91	Bousquet..	M ^{lle} Mancenet....	Marseille.....	50 00
Idem.....	Montpellier.....	13 juin...	32	Colin.....	MM. Biraud.....	Poitiers.....	109 35
Idem.....	Bordeaux - Salinières.	26 juin...	13	M ^{lle} Manauthon.	Manauthon...	Tulle.....	10 00
Idem.....	Saint-Étienne....	19 juin...	141	MM. Spitalier..	Ant. Crépon..	Lyon.....	35 70
Idem.....	Les Andelys.....	16 juin...	239	Ponceau...	J. Corta.....	Paris.....	12 70
Idem.....	Verneuil-sur-Avre..	9 juin....	255	Chevallier.	Directeur du <i>Petit-Saint-Thomas</i> .	Idem.....	4 35
Idem.....	Évreux.....	22 juin...	229	Bourcier...	MM. J.-Louis Maire.	S ^t -Germ ^e -en-L..	229 00
Idem.....	Auch.....	14 juin...	113	de Lasalle..	Montaubrie...	Lavit.....	86 00
Idem.....	Dieppe.....	1 ^{er} juillet.	"	Cantié....	Chevallot....	Paris.....	40 00
Idem.....	Bourges.....	26 juin...	75	Chateau...	Pacton.....	Orléans.....	50 00
Idem.....	Hirson.....	17 juin...	"	Duvivier..	Braun.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Digne.....	10 juin...	136	Arnaud....	Arnaud.....	Blidah.....	25 00
Idem.....	Longwy.....	2 juin....	92	Lecoz.....	Lecoz.....	Reunes.....	5 00
Idem.....	Paris-caisse.....	20 juin...	65	Longinotte.	le Maire.....	Lyon.....	2 60
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	8 juin....	300	Tissier....	Tissier.....	Bar-le-Duc....	6 00
Idem.....	_____ n° 1.	17 juin...	132	Ducos.....	Ducos.....	Amiens.....	10 00
Idem.....	_____ n° 1.	18 juin...	385	Berchoud..	Dubost.....	Baccarat.....	100 00
Idem.....	_____ n° 7.	28 juin...	266	Baulard...	Péron.....	Melun.....	196 09
Idem.....	_____ n° 13.	16 juin...	442	M ^{lle} Dubois...	Dubois.....	Arumontières..	15 00
Idem.....	_____ n° 15.	30 juin...	217	MM. Pavillet...	Chappet.....	Caen.....	50 00
Idem.....	_____ n° 24.	19 juin...	393	Rénier....	Claisse.....	Cateau.....	10 40

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU d'ÉMISSION du mandat.	DATE d'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
3 juillet 1879.	Montmartre 1°....	17 juin 1879.	207	MM. Belouineau.	M. Gobley.....	Saulieu.....	105 ^f 80 ^c
Idem.....	Noisy-le-Sec.....	9 juin.....	159	Péret.....	Mandat ^{res} des forges	Hirson.....	50 00
Idem.....	Passy 2°.....	27 juin....	80	Michaux....	MM. Michaux.....	Nesles-la-Vallée.	20 00
Idem.....	La Villette 2°....	15 juin....	230	Philippon..	Faisant.....	S ^t -Sulp ^{ce} -les-F.	31 50
Idem.....	Toulon-sur-Mer...	25 mai....	249	Marchay....	Marchay.....	Angers.....	20 00
Idem.....	Poitiers.....	26 mai....	158	Lévitte....	Laronde.....	S ^t -Jean-de-Hez.	50 64
Idem.....	Idem.....	31 juin....	238	Grimaud...	Bracke.....	Paris.....	21 00
4 juillet.	Luchapt.....	31 mai....	132	Renoux....	Renoux, soldat.	Poitiers.....	5 00
Idem.....	Bernay-sur-Eure...	24 juin....	183	Périot.....	Lazare Mayer et C ^{ie} .	Paris.....	25 00
Idem.....	Lesparre.....	18 juin....	315	Albert.....	Roussi.....	Saint-Macaire..	250 00
Idem.....	Ruffec.....	13 juin....	"	".....	Truzzi.....	Toulouse.....	100 00
Idem.....	Salles-Lavalette...	22 juin....	88	Gros.....	Roquet.....	Paris.....	45 50
Idem.....	Caen.....	30 juin....	292	M ^{lle} Dumaine..	Mathey.....	Verneuil.....	40 00
Idem.....	Gondrecourt.....	19 juin....	155	M. Garet....	Rouillé.....	Sables-d'Olonne	20 00
Idem.....	Aube.....	24 juin....	30	A ^{me} Mouchel..	Moriquand....	Paris.....	45 00
Idem.....	Pont-Hébert.....	15 juin....	245	MM. Philippe..	Philippe.....	Lannion.....	30 00
Idem.....	Boulogno-sur-Mer.	24 juin....	248	Roche.....	Rousseau.....	Paris.....	60 00
Idem.....	Poissy.....	4 juin....	"	Croizet....	Bignon.....	Clichy-la-Gar ^{ne} .	5 00
Idem.....	Brunoy.....	7 juin....	244	Mandrin....	Union ministérielle..	Paris.....	72 00
Idem.....	Canterets.....	24 juin....	245	Derrey.....	MM. Derrey.....	Bordeaux.....	60 00
Idem.....	Beaucaire.....	23 juin....	298	Jaussanc..	Lemesle.....	Paris.....	25 00
Idem.....	Roanne.....	25 juin....	78	Gaudillot..	Gaudillot....	Avignon.....	20 00
Idem.....	Rennes.....	15 juin....	"	Tartrais...	Montanrios..	Fresnel.....	5 00
Idem.....	Charlieu.....	Idem.....	171	Sabatier...	Sabatier.....	Moulins.....	5 00
Idem.....	Paris, bureau n° 19	30 juin....	19	Salles.....	Homdel.....	S ^t -Gildas-des-B.	34 00
Idem.....	————— n° 24.	Idem.....	"	M ^{lle} Demai....	M ^{lle} Belot.....	Aubusson.....	40 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	Idem.....	"	MM. Cholet....	MM. Dyono.....	Paris.....	5 00
Idem.....	La Seyue-sur-Mer..	23 mai....	63	Blanc.....	Blanc, soldat.	Lyon.....	15 00
Idem.....	Épinal.....	1 ^{er} juillet.	"	".....	M ^{lle} Michaud....	Paris.....	30 00
Idem.....	Saint-Florentin...	24 juin....	"	Lavigno...	MM. Coquard....	Joigny.....	250 00
5 juillet..	Rocroy.....	28 juin....	106	Chapelier..	de la Rivagerie.	Paris.....	10 00
Idem.....	Neufchâtel.....	29 mai....	355	Obry.....	Obry.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Serrières.....	11 juin....	34	Baudin....	Baudin.....	Tarascon.....	5 00
Idem.....	Vendevre.....	17 juin....	286	Jerry.....	le Préfet.....	Troyes.....	1 80
Idem.....	Marseille.....	25 juin....	68	Énault....	Lafontaine...	Marseille.....	35 00
Idem.....	Pont-l'Évêque....	9 juin....	320	".....	Lecarpentier..	Paris.....	5 00
Idem.....	Luc-sur-Mer.....	10 juin....	276	Lemarchand	Trébaudeau..	Besançon.....	25 00
Idem.....	Château-d'Oléron.	3 juin....	290	Ris.....	Ris.....	Saujon.....	5 00
Idem.....	Arles.....	28 juin....	286	Dupuy....	Ferrère.....	Nîmes.....	300 00
Idem.....	Arras.....	19 juin....	90	Rattel....	Rattel.....	Paris.....	45 00
Idem.....	Rouen.....	23 juin....	131	Picard....	Picard.....	Idem.....	11 00
Idem.....	Clairvaux.....	2 juin....	21	".....	J. Gondry....	Idem.....	19 00
Idem.....	Bordeaux.....	19 juin....	273	Dutron....	Goulard.....	Clermont-Ferr ^d .	30 00
Idem.....	Le Temple.....	9 juin....	29	Bacquey...	Vearenne....	Montluçon....	20 00
Idem.....	La Salvotat.....	4 juin....	205	Pistre....	Pistre.....	Tarascon.....	20 00
Idem.....	Dôle.....	10 juin....	364	Mino.....	Turin.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Moux.....	9 juin....	10	Mabelly...	Mabelly.....	Sommières....	50 00
7 juillet..	Armentières.....	28 juin....	296	M ^{me} v ^e Demars.	Demars.....	S ^t -Germ ⁿ -en-L.	15 00
Idem.....	Paris-caisse.....	14 juin....	7	Le Bon Marché.	Burel.....	Montfort-s.-R ^{is} .	7 55
Idem.....	Idem.....	23 juin....	147	M. Bangy....	Querenil, sold ^t .	Tours.....	10 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	22 juin....	38	Le Voltaire....	Devaux.....	Montreuil-s.-M.	200 00
Idem.....	————— n° 1..	20 juin....	87	MM. Tauveron..	Chapelin.....	Savigné-l'Évêq.	37 00
Idem.....	————— n° 9..	26 juin....	"	de Ville- plaine.	de Villeplaine, soldat.	Saint-Germain- en-Laye.	20 00
Idem.....	————— n° 39.	23 juin....	80	Farniet...	Caillot, soldat.	Issoudun.....	10 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
7 juillet 1879.	Granelle.....	25 juin 1879.	33	MM. Heiny....	M ^{lle} Bigorne.....	Paris.....	5 ^f 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	1 ^{er} juillet.	394	Dabon....	M. Lyon.....	Idem.....	15 00
Idem.....	Cornimont.....	13 juin...	169	Germain...	<i>Le Progrès de l'Art.</i>	Nancy.....	13 30
Idem.....	Moita.....	23 juin...	106	Paoli.....	MM. Paoli.....	Bastia.....	9 50
Idem.....	Laon.....	14 juin...	"	Stombe....	Poisseneu....	Montreuil....	4 35
Idem.....	Brives.....	22 juin...	"	Sugnot....	Loignon.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Tilly.....	16 juin...	128	Tardif....	Tardif.....	Vernon.....	20 00
Idem.....	Nice.....	13 juin...	52	Bracco....	Bracco.....	Tarascon....	10 00
Idem.....	S ^{te} Marie-de-Ré...	24 juin...	52	Deriveux..	Teissier.....	Bessèges....	4 50
Idem.....	Souchez.....	29 mai...	90	Robert....	Robert.....	Fontainebleau.	20 00
Idem.....	Saint-Avit.....	Idem.....	14	G. Guillot.	Marievelusel, soldat.	Rochefort....	15 00
Idem.....	Sauveterre - de Béarn.	22 juin...	290	Lascoumes.	Lascoumes, soldat.	Pau.....	5 00
Idem.....	La Chapelle - la Reine.	17 juin...	244	Leduc....	Leduc, soldat.	Verdun.....	15 00
Idem.....	Dammartin.....	19 juin...	101	Cézile....	Path.....	Dunkerque....	20 00
Idem.....	Rouen.....	12 juin...	445	Semichon..	Pédone.....	Paris.....	7 60
Idem.....	Amiens.....	29 juin...	"	Mathieu...	Mathieu.....	Idem.....	60 00
Idem.....	Fouras.....	16 juin...	118	Lambert...	François.....	La Rochelle...	2 00
Idem.....	Origny-en-Thier ^e .	13 juin...	277	Pessin....	Pleck.....	Paris.....	7 75
Idem.....	Braisne.....	2 juin...	132	Levert....	Baillet.....	Idem.....	5 00
8 juillet..	La Bachellerie...	22 juin...	307	Duclaud...	Duclaud.....	Grenoble.....	10 00
Idem.....	Broglie.....	21 juin...	219	Thibouville	Thibouville...	Besançon.....	5 00
Idem.....	Noirétable.....	1 ^{er} juin...	285	Chaffal...	Fany Coste...	Lyon.....	50 00
Idem.....	S ^t -Sever-s.-l'Adour.	Idem.....	161	Cassiet...	Royer.....	Bordeaux.....	165 00
Idem.....	Crest.....	13 juin...	"	Gauthior..	Les Magasins du Printemps.	Paris.....	3 90
Idem.....	Évreux.....	28 juin...	16	Xavier....	M ^{lle} Boujon.....	Idem.....	50 00
Idem.....	Monguillem.....	18 juin...	49	Carrot....	MM. Colin.....	Idem.....	6 40
Idem.....	Besançon.....	2 juillet..	88	Piron.....	Guérim.....	Idem.....	18 95
Idem.....	Saint-Mamers...	6 juin...	"	Duval.....	Zinck.....	Idem.....	10 00
Idem.....	S ^t -Germer-de-Fly..	14 juin...	112	M ^{lle} Nugue...	Gross.....	Idem.....	4 15
Idem.....	Vortus.....	12 juin...	109	MM. Benoist...	C. Marne....	Bar-le-Duc....	20 00
Idem.....	Corné.....	17 juin...	11	Thomaselli.	Wentzel....	Paris.....	35 00
Idem.....	Armentières.....	28 juin...	192	Rose Henri.	Rose Alfred...	Montmédy....	9 00
Idem.....	Idem.....	4 juillet..	358	Lambin...	Lambin.....	Paris-S ^t -Ouen.	140 75
Idem.....	Séclin.....	24 juin...	129	M ^{me} Odoie....	Odoie, soldat.	Épernay.....	6 00
Idem.....	Cirés-les-Mello...	21 juin...	241	MM. Lignereux..	Lignereux, soldat.	Arras.....	7 00
Idem.....	Aigre.....	26 juin...	222	Tarlais....	Vieillard....	Bordeaux.....	100 00
Idem.....	Corberon.....	1 ^{er} juin..	1	Choisis....	<i>Journal Financier</i> ...	Paris.....	3 88
Idem.....	Levet.....	24 juin...	58	Touratier..	M. Touratier...	La Trémouille.	15 00
Idem.....	Crécy-sur-Serre..	27 juin...	446	Pinon.....	<i>Journal Financier</i> ..	Paris.....	4 00
9 ^e juillet..	Paris, bureau n° 1.	10 juin...	80	Dougrat...	M. Cottio.....	Azay-le-Rideau.	80 00
Idem.....	_____ n° 1.	30 juin...	395	Disard....	M ^{lle} Damery.....	Paris.....	6 00
Idem.....	_____ n° 2.	29 mai...	152	Baudin....	MM. Laiteau.....	Saint-Fargeau.	26 00
Idem.....	_____ n° 4.	5 juin....	233	Rosier....	Dupuis.....	Montrichard..	40 00
Idem.....	_____ n° 7.	1 ^{er} juillet.	21	Delacourt..	Neyvant.....	Paris.....	30 00
Idem.....	_____ n° 8.	3 juillet..	216	Bloch.....	Lazaro.....	Idem.....	50 00
Idem.....	_____ n° 19.	19 juin...	195	-Debiève...	S ^t de l'Orphelinat..	Lonjumeau....	50 00
Idem.....	_____ n° 22.	28 juin...	108	de Lamonta	M. Hodyson....	Le Havre.....	53 60
Idem.....	_____ n° 29.	26 juin...	103	Andry....	<i>Le Petit Méridional</i> .	Montpellier...	5 50
Idem.....	Noisy-le-Sec.....	3 juin....	274	M ^{lle} Dromigny.	MM. Oudin, soldat.	Constantine...	5 00
Idem.....	Passy 2 ^e	21 juin...	279	M ^{lle} Baptista...	Chevillard....	Gex.....	20 00
Idem.....	S ^t -Denis-sur-Seine.	23 juin...	286	MM. Sagneyer..	C ^{ie} la Mutuelle....	Paris.....	37 40
Idem.....	Les Sables-d'Olon ^{ne}	16 juin...	136	Walford...	M ^{lle} Walford.....	Idem.....	8 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
9 juillet 1879.	Épinal	24 juin...	161	MM. Gictner...	MM. Bienaimé	Paris.....	5 ¹ 00°
Idem.....	Cézy	8 juin....	217	Imbert ...	Imbert, soldat.	Angers.....	8 00
Idem.....	Charlieu.....	4 juin....	49	Trollier...	Obertin.....	Toulouse.....	40 00
Idem.....	Le Vésinet.....	2 juillet..	266	Thouvenet.	Thouvaul....	Paris.....	60 00
Idem.....	Ault.....	1 ^{er} juillet.	272	Bardé.....	Segaud	Idem.....	33 85
Idem.....	Havre-Ingouville..	8 juin....	116	Desfolier..	Vasseur.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Trouville.....	2 juillet..	175	Crespin ...	Goubert.....	Bolbec	14 50
Idem.....	Thonon.....	20 juin...	112	Guérillon..	Ravanin	Voiteur.....	16 00
Idem.....	Essonnes	23 juin...	249	Henault...	le Conseiller municipal.	Paris	8 50
Idem.....	Sartrouville.....	29 juin...	30	Liebert ...	Liébert	Calais.....	5 00
Idem.....	Port-sur-Laon.....	19 juin...	322	Grivet	Grivet.....	Paris	15 00
10 juillet.	Blérment.....	20 juin...	181	Guidat.....	Guidat.....	CP de Valbonne.	13 00
Idem.....	Bordeaux.....	23 juin...	244	M ^{lle} Laraignée..	Laraignée....	Arjuzaux	30 00
Idem.....	Olonzac.....	14 juin...	381	MM. Coulommier	Coulommier ..	Carcassonne...	50 05
Idem.....	Tours	27 juin...	196	Cazala	Meridew.....	Boulogne-s-Mer	113 85
Idem.....	Bernay.....	30 juin...	245	Dembran..	Guillem	Paris.....	8 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	20 juin...	323	Jeandry...	Juendry.....	Elbeuf.....	10 00
Idem.....	_____ n° 1.	27 juin...	310	Dezebry...	M ^{lle} Jodello.....	La Capelle....	50 00
Idem.....	_____ n° 1.	28 juin...	10	Barbé.....	MM. Feuilly.....	Eu.....	25 00
Idem.....	_____ n° 1.	1 ^{er} juillet.	239	Courbron..	Machy	Auxy-le-Château	21 50
Idem.....	_____ n° 2.	13 juin...	33	Martin.....	Martin.....	Moulins.....	40 00
Idem.....	_____ n° 2.	7 juillet..	266	Rey	Perret.....	Paris	10 00
Idem.....	_____ n° 12	1 ^{er} juillet.	239	Haessler...	Tellier	Angers.....	30 00
Idem.....	Belleville-Paris...	15 juin...	51	Beaus.....	Beaus, soldat.	Amiens.....	3 00
Idem.....	Idem	1 ^{er} juillet.	354	Lapeyrière.	Flèche.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Avallon	20 juin...	205	Foweit....	Frébout.....	Nancy.....	11 00
11 juillet.	Cochois.....	25 juin...	279	Perrin	Per in.....	Lille.....	10 00
Idem.....	Vichy.....	7 juillet..	155	Stella.....	Balley.....	Lyon.....	30 00
Idem.....	Lestelle.....	2 juillet..	222	Navarre...	Laforge.....	Paris.....	134 00
Idem.....	Pontoise.....	5 juillet..	427	Vallée	Régy.....	Idem.....	12 25
Idem.....	Mantes.....	2 juillet..	75	Cardonnet.	d'Emerique...	Idem.....	60 00
Idem.....	Pernes-en-Artois..	25 juin...	62	Grard.....	Journal le Globe...	Idem.....	17 00
Idem.....	Plessis-Chenet....	23 juin...	219	Delahaye..	MM. Pion.....	Idem.....	124 09
Idem.....	Lieusaint.....	1 ^{er} juillet.	29	M ^{me} Police	Police, soldat.	Tours.....	8 00
Idem.....	Monthermé.....	12 juin...	120	MM. Cristel....	Cristel	Arras.....	3 00
Idem.....	Azille.....	4 juillet..	37	Rey	Saint-Aubin..	Reims	4 00
Idem.....	Lomé	Idem	"	Guernvat..	Mabille.....	Idem.....	214 50
Idem.....	Havre	14 juin...	54	Mauroy ...	Richer, soldat.	Cherbourg....	3 00
Idem.....	Étampes	2 juillet..	147	Bernard...	Rayer	Paris.....	5 00
Idem.....	Quevauvillers	9 juin...	87	Chatelain..	Chatelain....	Sedan.....	2 00
Idem.....	S ^t . Paul-Trois-Châteaux.	30 juin...	346	Chobaut...	Chobaut	Tournon.....	5 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	27 juin...	330	Leroux....	Merlu.....	Noyon.....	93 40
Idem.....	_____ n° 13	4 juillet..	321	Pradie	Mourlevat....	Chambley....	30 00
Idem.....	_____ n° 22	1 ^{er} juin ..	190	M ^{me} Le Pavée..	Le Pavée.....	Vannes.....	25 00
Idem.....	Charonne.....	24 juin...	235	MM. Lariette...	Darierte, sold ^t	Bar-le-Duc....	5 00
Idem.....	Lacaze	11 juin...	97	Augé.....	Augé, soldat.	Tarascon	12 00
Idem.....	Birkadem	15 juin...	149	Noël.....	Noël.....	Constantine...	10 00

EXPLOITATION
POSTALE.

2^e DIVISION.

BUREAU
de la
correspondance
étrangère
et des services
maritimes.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. L'Administration des Postes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer; mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

ABRÉVIATIONS employées dans la 6^e colonne.

St. signifie Steamer ou Bâtiment à vapeur. | V. signifie Bâtiment à voiles. | C. signifie Commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, ARMATEURS ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1 ^{er} . — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).							
1	Martinique.....	1 ^{er} août...	Le Havre..	Maluca.....	V.....	550	H. Auger.
2	Idem.....	15.....	Idem.....	Alfred-et-Marie.	Idem.....	350	Hauchecorne.
3	Idem.....	30.....	Idem.....	Antoinette.....	Idem.....	500	D. Auger.
4	Pointe-à-Pître.....	10.....	Idem.....	Néerlande.....	Idem.....	200	Idem.
5	Idem.....	25.....	Idem.....	Myrte.....	Idem.....	650	H. Auger.
6	Idem.....	30.....	Idem.....	Java.....	Idem.....	700	D. Auger.
7	Saïgon.....	1 ^{er}	Idem.....	Yédo.....	Idem.....	600	Idem.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale. (Voir sections I et II du Tarif international (1).							
1	Bahia.....	1 ^{er} août...	Le Havre..	Ville-de-Santos..	St.....	2,500	Charg. réunis.
2	Buenos-Ayres.....	11.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	3,000	Idem.
3	Idem.....	21.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	2,500	Idem.
4	Curaçao, Porto-Rico, Mayagüez.	10.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
5	Idem.....	24.....	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Idem.
6	Havane.....	10.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	2,500	Idem.
7	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Océan.....	V.....	650	Émile Bossière.
8	Lisbonne.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Santos.	St.....	2,500	Charg. réunis.
9	Idem.....	21.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	2,500	Idem.
10	New-York.....	1 ^{er}	Idem.....	Harold.....	Idem.....	1,800	Iselin et C ^{ie} .
11	Idem.....	13.....	Idem.....	Volmer.....	Idem.....	1,500	Idem.
12	Para, Coara et Ma- raguan.	3.....	Idem.....	Bernard.....	Idem.....	1,500	Currie.
13	Idem.....	19.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	1,800	Burns-Mac-Yver.
14	Pernambuco.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Santos..	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
15	Idem.....	28.....	Idem.....	Veridiana.....	V.....	500	Ferrère.
16	Rio-Grande-du-Sud.	30.....	Idem.....	Fidélité.....	Idem.....	450	Idem.
17	Rio-de-Janeiro.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Santos.	St.....	2,500	Charg. réunis.
18	Idem.....	11.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	3,000	Idem.
19	Idem.....	21.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	2,500	Idem.
20	Idem.....	25.....	Idem.....	Minciro.....	V.....	700	Batalha.
21	Saint-Thomas.....	10.....	Idem.....	Borusia.....	St.....	2,500	Brostrom.
22	Idem.....	24.....	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Idem.
23	Ténériffe.....	11.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	3,000	Charg. réunis.
24	Trinidad.....	25.....	Idem.....	Marie-Agostini..	V.....	400	Postel.
25	Vera-Cruz.....	10.....	Idem.....	Borusia.....	St.....	2,500	Brostrom.
26	Idem.....	15.....	Idem.....	Angela.....	V.....	400	Veuvo Oriot.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8

§ 3. — *Bâtiments partant, à dates irrégulières, des ports de France pour les pays étrangers d'outre-mer (1).*

1	Le Cap-Haïtien ...	16 août ...	Le Havre..	Claudine-et-Jo- seph.	V.....	450	Dévé.
2	Les Cayes.....	30	Idem.....	Octeville	Idem.....	350	Perquer.
3	Centre-Amérique...	15	Idem.....	Préfet-Paul-Féart	Idem.....	600	H. Auger.
4	Les Gonaïves.....	1 ^{er}	Idem.....	Roulet-et-Made- leine.	Idem.....	500	Tisset frères.
5	Idem.....	30	Idem.....	Alphonse-Élisa..	Idem.....	600	Idem.
6	Jacmel	25	Idem	Gaston-Auger ..	Idem.....	550	D. Auger.
7	Vielparaiso.....	28	Idem.....	Vauban	Idem.....	750	Émile Bossière.

§ 4. — *Bâtiments à vapeur partant, à dates régulières, des ports de France pour les pays d'outre-mer (2).*

1	Le Cap-Haïtien. . .	10 août ...	Le Havre..	Borusia	St.....	2,500	Brostrom.
2	Idem.....	24	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Idem.
3	Colou.....	10	Idem.....	Borusia	Idem.....	2,500	Idem.
4	Idem	24	Idem.....	Vandalia	Idem.....	3,000	Idem.
5	Les Gonaïves.....	10	Idem.....	Borusia	Idem.....	2,500	Idem.
6	Idem	24	Idem.....	Vandalia	Idem.....	3,000	Idem.
7	La Guayra.....	10	Idem.....	Borusia	Idem.....	2,500	Idem.
8	Idem.....	24	Idem.....	Vandalia	Idem.....	3,000	Idem.
9	Montevideo.....	11	Idem.....	Pampa	Idem.....	3,000	Charg. réunis.
10	Idem.....	21	Idem.....	Belgrano	Idem.....	2,500	Idem.
11	Port-au-Prince. . .	10	Idem.....	Borusia	Idem.....	2,500	Brostrom.
12	Idem.....	24	Idem.....	Vandalia	Idem.....	3,000	Idem.
13	Puerto-Cabello . . .	10	Idem.....	Borusia	Idem.....	2,500	Idem.
14	Idem.	24	Idem.....	Vandalia	Idem.....	3,000	Idem.
15	Porto-Plata.....	10	Idem.....	Borusia	Idem.....	2,500	Idem.
16	Idem.	24	Idem.....	Vandalia	Idem.....	3,000	Idem.
17	Savanilla.....	10	Idem.....	Borusia	Idem.....	2,500	Idem.
18	Idem.....	24	Idem.....	Vandalia	Idem.....	3,300	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires, des échantillons de marchandises et des imprimés de toute nature aux conditions indiquées à la section 40, 1^o, du Tarif international.

(2) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires, des échantillons et des imprimés de toute nature aux conditions indiquées à la section 40, 2^o, du Tarif international.

1^{re} DIVISION.

3^e BUREAU.

Franchises,
tarifs
et
contraventions.

STATISTIQUE
DES CONTRAVENTIONS.

MOIS DE MAI 1879.

TABLEAU N^o 1. — Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
405	"	340	"	184	fr. c. 2,146 05	"	"	"
745								

TABLEAU N^o 2. — Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.

(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets. — Nombre.	ACQUITTEMENTS — Nombre.	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			Application d'amendes				
			de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	2	3	4	5	6	7	8
16	14	4	13	4	2	1	"

TABLEAU N° 3. — *Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.*

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
25	905	6,196 40	"	"	"

TABLEAU N° 4. — *Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.*

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
105	3	133	1,506 85	"	"	"

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux constatant des perquisitions ou vérifications né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	A.F.F.A.I.R.E.S.		A.F.F.A.I.R.E.S. DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.				GONDANNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de 5 jours à 1 mois.	
			TERMINÉES par voie de transaction.		AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AG- QUITTE- MENTS. — Nombre.	GONDANNATIONS pécuniaires.		Déli- quants civils. — Nombre	Déli- quants mili- taires. — Nombre
			Nombre de procès- verbaux	Montant des transac- tions.			Nombre de procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
				fr. c.				fr. c.		
Contraventions à l'arrêté du 27 prair.-an-IX. la loi du 16 oc- tobre 1849. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856..... la loi du 4 juin 1859.....	745	"	184	2,140 05	"	"	"	"	"	"
	"	16	"	"	14	4	20	(1)	"	"
	"	25	905	6,196 40	"	"	"	"	"	"
	105	3	133	1,506 85	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.....	850	44	1,222	9,849 30	14	4	20	"	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1874, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.
(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
1	2	3	de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
	fr. c.	fr. c.	4	5	6
106	744 00	258 00	fr. c. 7 50	fr. c. 2 00	fr. c. 248 50
Ensemble : 258 ^f 00 ^c					

EXPLOITATION
POSTALE.
DIVISION.
BUREAU.
Franchises,
tarifs
et
contraven-
tions.

FRANCHISES POSTALES. — DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 19 JUIN 1879. — MODIFICATIONS À L'ÉTAT N° 25 ANNEXÉ À L'ORDONNANCE DU 17 NOVEMBRE 1844.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes a pris, le 19 juin 1879, une décision portant modification de l'état n° 25 annexé à l'ordonnance du 17 novembre 1844 ; en ce qui concerne les circonscriptions des sous-inspecteurs du service des Enfants assistés du département de la Seine. Ces modifications affectent les départements d'Ille-et-Vilaine et de la Nièvre ; elles devront être opérées aux pages 829 à 831 du Manuel des franchises postales de la manière indiquée ci-après :

Pour ce qui concerne Ille-et-Vilaine :

Remplacer toutes les indications afférentes à ce département par les indications suivantes :

RÉSIDENCES des SOUS-INSPECTEURS.	CANTONS.	ARRONDISSEMENTS	DÉPARTEMENTS.
Rennes	"	Rennes. Redon.	Ille-et-Vilaine.
Vitré.....	"	Fougères. Vitré.	
Montfort.....	"	Montfort. Saint-Malo.	

Pour la Nièvre :

Ajouter les mots *La Charité* au-dessus du mot *Cosne* dans la colonne intitulée *Cantons*.

En regard du mot *Prémery*, figurant à la colonne intitulée *Résidence des sous-inspecteurs*, intercaler, dans les colonnes intitulées *Cantons* et *Arrondissements*, les mentions suivantes :

CANTONS.	ARRONDISSEMENT.
Brinon-les-Allemands.....	Clamecy.
Clamecy.....	
Varzy.....	

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

Le sieur Subeiran, brigadier facteur des télégraphes à Paris, a trouvé, dans la salle d'attente réservée au public, un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à l'employé de service.

Le sieur Pipot, facteur rural à Lugant (Landes), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 12 fr. 95 cent., qu'il s'est empressé de faire remettre au propriétaire. Ce sous-agent, qui a déjà accompli plusieurs actes de probité, a refusé toute récompense.

Le sieur Chavoy, facteur rural n° 8 à Sancerre, a rendu 10 francs à une personne qui lui avait donné cette somme en trop sur le montant d'un mandat d'article d'argent.

Le sieur Droit, facteur rural à Machedont (Oise), s'est empressé de rendre un billet de 100 francs à une personne qui le lui avait donné en trop en paiement d'un effet de commerce.

Le sieur Traversier, facteur rural n° 5 à Solesmes (Nord), a trouvé, dans la salle d'attente du bureau de cette localité, une pièce de 5 francs qu'il s'est empressé de remettre entre les mains de la receveuse, qui a pu la rendre au propriétaire.

Le sieur Bourgeois, facteur local n° 1 à Sancerre, a trouvé, en cours de distribution, un porte-monnaie contenant 2 fr. 85 cent., qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police.

Le sieur Oudot, facteur rural à Commercy, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 17 fr. 25 cent. et un dé en argent qu'il s'est empressé de remettre entre les mains du receveur.

Le sieur Lhote (Michel), facteur rural à Samer (Pas-de-Calais), a trouvé, sur la voie publique, une aumônière en argent contenant une somme d'environ 100 francs, qu'il a fait parvenir au légitime propriétaire.

Le sieur Rivot, facteur rural à Brouvelieures (Vosges), a remis au maire de cette commune une somme de 4 fr. 10 cent., qu'il avait trouvée sur la voie publique.

Le sieur Rouzier, courrier-convoyeur à Cette, étant de service, a

trouvé une bague en or d'une valeur de 30 francs, qu'il s'est empressé de remettre au chef de gare de cette ville.

Le sieur André, facteur local à Matour (Saône-et-Loire), a remis à la receveuse un porte-monnaie contenant 5 francs, qu'il avait trouvé en cours de tournée.

Le sieur Pantalucci, facteur local à Vic-en-Bigorre, a remis à la receveuse, pour la faire parvenir au propriétaire, une traite de 87 fr. 65 c. qu'il avait trouvée dans le cours de sa tournée.

Le sieur Gallichet, facteur local à Balbigny (Loire), a trouvé, en effectuant sa distribution, un porte-monnaie contenant 13 fr. 42 cent., qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de la receveuse.

Le sieur Goubaud, facteur rural à Évreux, a trouvé, en revenant de tournée, un bracelet en or qu'il s'est empressé de faire parvenir au propriétaire.

Le sieur Bubosq, facteur distributeur au bureau de Paris-Monceaux, a remis à son receveur une pièce de 5 francs en or qu'il venait de trouver sur la voie publique.

Le sieur Colombet, facteur-chef à Roanne, a trouvé, en revenant d'effectuer sa distribution, un portefeuille renfermant des billets de banque pour une somme de 3,250 francs, qu'il s'est empressé de remettre au propriétaire.

Le sieur Hoffmann, facteur-releveur au bureau de Passy 1°, a trouvé, dans la salle d'attente de ce bureau, une pièce de 10 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains de son receveur.

Le sieur Hugues, facteur local n° 4 à Marseille-Sainte-Marguerite, s'est empressé de remettre au propriétaire un mouchoir d'une valeur de 4 ou 5 francs, qu'il avait trouvé en effectuant sa tournée.

Le sieur Chrétien, gardien de bureau à Charleville (Ardennes), a remis au propriétaire un bracelet d'une valeur de 30 francs, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

Le sieur Puthier, facteur local n° 1 à Conches-les-Mines, a trouvé, en cours de tournée, une bague en or qu'il s'est empressé de faire parvenir au propriétaire. Ce sous-agent a refusé toute récompense.

Le sieur Richard, courrier à Vitry-le-François, a trouvé, dans la salle d'attente de la gare de cette ville, un portefeuille contenant d'importantes valeurs qu'il s'est empressé de faire parvenir au propriétaire.

Le sieur Fabre, facteur leveur de boîtes à Marseille, a déposé au bu-

reau des timbres-poste pour une valeur de 10 fr. 45 cent., qu'il avait trouvés en effectuant la levée d'une boîte supplémentaire.

Le sieur Leguillon, facteur rural à Lure (Haute-Saône), a rendu à la propriétaire une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de tournée. Ce sous-agent s'est déjà fait remarquer en accomplissant des actes de probité et de dévouement.

Le sieur Petit, facteur rural n° 2, à Verrey-sur-Saône (Côte-d'Or), s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu un portefeuille contenant 200 francs, trouvé par ce sous-agent pendant le cours de sa tournée.

Le sieur Lacom, facteur des télégraphes à Paris, a trouvé, sur la voie publique, un portefeuille contenant des papiers importants, qu'il a déposé au commissariat de police du quartier après avoir avisé le propriétaire.

Le sieur Audibert (Severin-Anastase), facteur des télégraphes à Marseille, a trouvé, sur la voie publique, un pendant d'oreille en or. Ce sous-agent a fait insérer un avis dans un journal de la ville.

Le sieur Marquès, facteur des télégraphes à Montpellier, a trouvé, sur la voie publique, un billet à ordre de 161 francs, qu'il s'est empressé de faire remettre au propriétaire.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

Le sieur Clavère, facteur rural n° 2 à Langoiran (Gironde), a arrêté un cheval emporté attelé à une charrette dans laquelle se trouvait une femme qui courait de véritables dangers. Ce sous-agent s'est déjà distingué l'année dernière par un acte semblable.

Le sieur Mercier, facteur rural n° 1 à Saint-Clément (Allier), s'est courageusement exposé en arrêtant un fou furieux que personne n'osait aborder.

Le sieur Guillon, facteur rural à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), n'a pas hésité à se jeter tout habillé, à l'eau pour sauver une petite fille qui venait d'y tomber.

Le sieur Bertin, facteur local à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), a arrêté un cheval emporté qui pouvait occasionner de grands accidents. En septembre 1878, ce sous-agent s'est déjà signalé par un acte semblable.

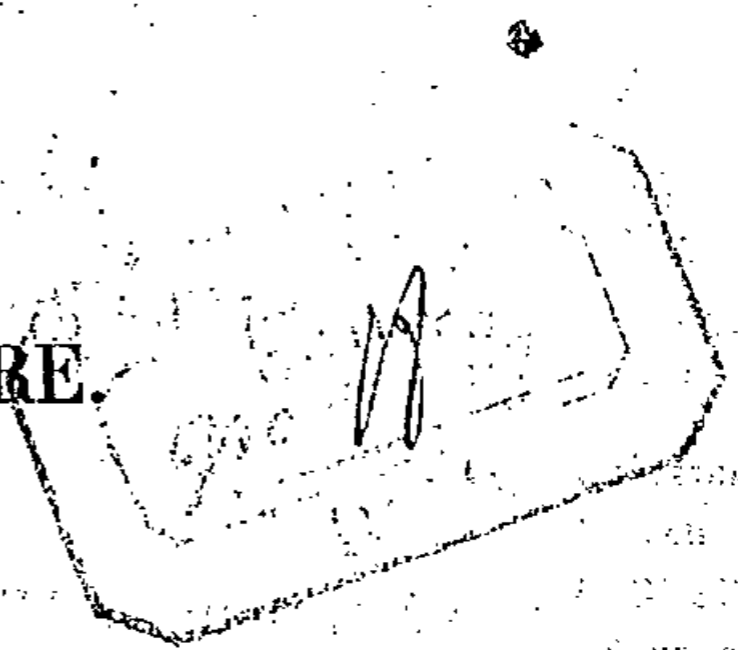
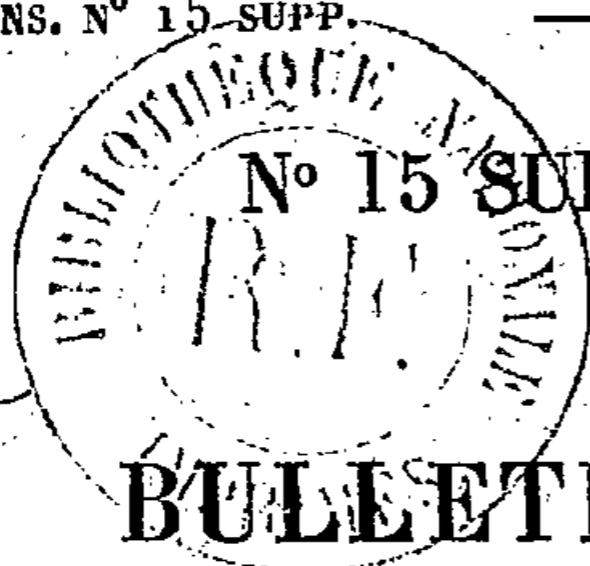
Le sieur Hugues, facteur n° 2 à Marseille-Sainte-Marguerite, a arrêté, au péril de sa vie, un cheval emporté attelé au boghey d'un garçon boucher.

Le sieur Marty, facteur rural n° 1 à Soual-l'Estap (Tarn), a pu conjurer un grand danger en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture dans laquelle se trouvaient plusieurs personnes.



1879.

N° 16.



N° 15 SUPPLÉMENTAIRE.

BULLETIN MENSUEL

DES

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

JUILLET 1879.

SOMMAIRE.

NOTIFICATIONS DIVERSES.

	Pages.
Avis concernant l'introduction en France de pièces de billon espagnoles à refuser par les comptables des postes et des télégraphes.....	529
Avis relatif au service des amendes à convertir en mandats internationaux.....	530
ANNOTATIONS à transcrire au carnet n° 217.....	531
RELEVÉ des mandats de poste réclamés.....	533

NOTIFICATIONS DIVERSES.

INTRODUCTION, EN FRANCE, DE PIÈCES DE BILLON ESPAGNOLES À REFUSER PAR LES COMPTABLES DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Les agents trouveront ci-après copie d'une lettre adressée au Ministre des Postes et des Télégraphes par son Collègue du ministère des Finances, au sujet de l'introduction en France de pièces de billon espa-

DIVISION de la COMPTABILITÉ.

Bureau de l'ordonnement.

gnoles qui doivent être rigoureusement refusées par les caisses publiques.

Paris, le 1^{er} août 1879.

MINISTÈRE
des
FINANCES.

Direction
du cabinet,
du personnel
et de
l'inspection
générale.
—
Contrôle
des
administra-
tions
financières.

« Monsieur le Ministre et cher Collègue, le Ministre de l'Intérieur
« vient de me transmettre une délibération de la Chambre de commerce
« de Bayonne qui révèle la présence, dans la circulation monétaire des
« Basses-Pyrénées, d'une quantité considérable de pièces de billon
« espagnoles dites : « *Caldevilla* ». Ces pièces, qui, en Espagne, sont dé-
« précieuses et même saisies depuis quelque temps comme fausse monnaie,
« n'ont évidemment été introduites en France que pour répondre à une
« spéculation frauduleuse favorisée par le public, qui accepte sans diffi-
« cultés ces pièces pour la même valeur que les nôtres.

« Bien que la présence des monnaies de cuivre espagnoles ne m'ait
« pas encore été signalée dans les autres départements frontières, il im-
« porte d'arrêter l'introduction de ces monnaies qui doit se faire sur
« une grande échelle.

« Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien rappeler immédiate-
« ment à tous les comptables placés sous vos ordres, dans les départements
« voisins de l'Espagne, qu'ils ne doivent, sous aucun prétexte, admettre
« dans leurs caisses des monnaies de bronze étrangères.

« Agréez, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma
« haute considération.

« Le Ministre des Finances,

« Signé : LÉON SAY. »

Les comptables des postes et des télégraphes devront se conformer strictement aux prescriptions contenues dans la lettre qui précède.

SERVICE DES AMENDES. — MANDATS INTERNATIONAUX.

DIVISION
de la
COMPTABI-
LITÉ.

Bureau
des
articles
d'argent.

Conformément aux dispositions concertées entre les gouvernements français et belge, des amendes versées par l'intermédiaire des agents comptables des finances de ces deux pays sont converties par les agents des postes en mandats internationaux adressés, suivant le cas, aux Ministères des Finances de France ou de Belgique.

Quand des mandats leur seront demandés pour cet objet, les receveurs des Postes, en France, devront porter sur les déclarations de versement n° 16 *sexies* et n° 16 *septies*, outre le nom de l'agent comptable qui effectue le versement, le nom de la personne par laquelle l'amende est payée.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.

Bureau
des articles
d'argent.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE AU CARNET N° 217, CONFORMÉMENT
AUX PARAGRAPHERS 2, 3 ET 4 DE L'INSTRUCTION N° 57.

Conditions des abonnements aux journaux, revues ou recueils
périodiques désignés dans la colonne n° 1 (*).

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	POUR un MOIS. 2	POUR trois MOIS. 3	POUR six MOIS. 4	POUR UN AN. 5	OBSERVATIONS. 6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Capitaliste (Le)</i> , 7, rue Chauchat, à Paris.	"	"	10 00	20 00	
<i>Cultivateur de Saône-et-Loire et de l'Ain (Le)</i> , à Tournus (Saône-et-Loire) :					
Saône-et-Loire et Ain	"	"	"	4 00	
Autres départements.....	"	"	"	5 00	
Pour les membres de sociétés, par groupe de 20.....	"	"	"	3 00	
Pour les instituteurs.....	"	"	"	3 00	
<i>Gazette du Midi (La)</i> , 39, rue Sainte, à Marseille :					Les abonnements par- tent des 1 ^{er} et 16 de chaque mois.
Marseille.....	"	11 00	21 00	40 00	
Bouches-du-Rhône.....	"	12 00	23 00	45 00	
Autres départements.....	"	15 00	28 00	54 00	
<i>Petite Gazette du Midi (La)</i> , 39, rue Sainte, à Marseille :					Les abonnements par- tent des 1 ^{er} et 16 de chaque mois.
Marseille.....	"	"	"	6 00	
Bouches-du-Rhône.....	"	"	"	8 00	
Autres départements.....	"	"	"	10 00	
<i>Jeune Polyglotte international (Le)</i> , directeur, M. G. Théodore, 51, rue de Lille, à Paris :					Abonnements d'essai de deux mois, en 3 lan- gues : 1 fr. 20 cent.
Abonnements en deux langues.....	"	2 00	3 00	5 00	Les mandats doivent être libellés au nom de M. G. Théodore, 51, rue de Lille, à Paris.
Abonnements en trois langues.....	"	3 00	4 00	6 00	
<i>Petit Nord (Le)</i> , à Lille (Nord) :					Les abonnements par- tent des 1 ^{er} et 15 de chaque mois.
Nord et départements limitrophes....	"	4 50	9 00	18 00	
Autres départements.....	"	6 00	12 00	24 00	

(*) Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont été notifiées aux agents par lettre-circulaire le 30 juillet dernier.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	POUR un MOIS. 2	POUR trois MOIS. 3	POUR six MOIS. 4	POUR UN AN. 5	OBSERVATIONS. 6
<i>Bulletin de la Cour d'appel de Rennes et des tribunaux du ressort :</i> 4 livraisons par an..... Éditeurs, MM. Oberthur et fils, à Rennes.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	Les abonnements partent du 1 ^{er} janvier. — On peut demander les années écoulées depuis 1858 au prix de 5 francs par année.
<i>Bulletins d'annotations rectificatives postales :</i> Éditeurs, MM. Oberthur et fils, à Rennes. 1 ^o Annotations au Dictionnaire des postes..... 2 ^o Annotations au Manuel des franchises..... 3 ^o Annotations à l'Instruction générale..... 4 ^o Annotations au Carnet n ^o 217....	"	"	"	fr. c.	Les abonnements partent du 1 ^{er} de chaque mois. — On peut demander les annotations antérieurement parues. — Pour 2 ans.... 3 ^{fr} 00 ^c Pour 3 ans.... 3 50 Pour 2 ans.... 1 50 Pour 2 ans.... 2 00
<i>Bulletin de la Réunion des officiers, 37, rue de Bellechasse, à Paris.</i> Pour les militaires..... Pour les personnes étrangères à l'armée.	"	"	"	fr. c.	
<i>Indépendance de Franche-Comté, à Besançon.</i> Doubs, Jura et Haute-Saône..... Autres départements.....	"	2 00 3 00	3 50 4 00	6 00 8 00	

ERRATA AU BULLETIN MENSUEL N^o 14.

Page 436. — *Le Conseiller de l'Ouest.* — Inscrire dans la colonne 3, pour trois mois : 1 fr. 75 cent. ; dans la colonne 4, pour six mois : 3 fr. 50 cent.

Page 440. — *Le Patriote de l'Ouest.* — Inscrire dans la colonne 3, pour 3 mois : 10 francs ; dans la colonne 4, pour six mois : 20 francs.

Même page. — *Le Petit Patriote de l'Ouest.* — Inscrire dans la colonne 3, pour trois mois : 3 fr. 75 cent ; dans la colonne 4, pour six mois : 7 fr. 50 cent.

Faire les mêmes corrections au carnet n^o 217.

ERRATUM AU BULLETIN MENSUEL N^o 15.

Page 507. — Au lieu de *Mercur* Artésien, lire *Mercur* Aptésien.

Rectifier en conséquence le Bulletin mensuel ainsi que le carnet n^o 217, s'il y a lieu.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.

Bureau
des articles
d'argent.

Il est recommandé aux agents de rechercher si des mandats payés ou présentés à leur guichet ne figureraient par sur les relevés des mandats réclamés. Dans le cas où le paiement aurait déjà été effectué, l'Administration devrait en être immédiatement informée ; dans le cas contraire, il y aurait à exiger du porteur du mandat des justifications établissant qu'il est bien le véritable destinataire de ce mandat ou son fondé de pouvoirs.

A défaut de justifications suffisantes, le paiement serait ajourné et des instructions seraient demandées à l'Administration sans aucun retard. Le mandat serait retenu.

Relevé des mandats de poste réclamés.

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
12 juillet 1879.	Dijon.....	27 juin 1879.	131	MM. Bissey...	MM. Wattelier.....	Paris.....	17 ^f 55 ^c
Idem.....	Saint-Florent....	29 juin...	248	Gauthier..	Gauthier.....	Chaumont.....	20 00
Idem.....	Ville-sur-Terre...	20 juin...	254	Charton...	Charton.....	Bourg.....	5 00
Idem.....	Chevanceaux.....	1 ^{er} juillet.	66	Blain.....	Paris.....	5 50
Idem.....	Fervacques.....	16 juin...	231	Aubert....	Aubert.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Sarcelles.....	7 juillet..	268	Lorentz...	Lépine.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Paris-caisse.....	1 ^{er} juillet.	137	Boudin...	Boudin.....	Beaucaire.....	5 00
Idem.....	Paris, bureau n° 3.	27 juin...	259	Lucas.....	Saclier.....	Le Creuzot....	15 00
Idem..... n° 21	20 juin...	151	M ^{lle} Delaporte..	Delaporte.....	Châteauroux...	5 00
Idem..... n° 25	1 ^{er} juillet.	"	MM. Siadous...	Le Petit Journal....	Paris.....	12 00
Idem.....	Dreux.....	Idem.....	186	Trubert...	M. Tranchart....	Idem.....	54 31
Idem.....	Pont-de-Chérini..	4 juillet..	85	M ^{me} v ^o Fréguet.	M ^{lle} Vernet.....	Domène.....	75 00
Idem.....	Vienne.....	1 ^{er} juillet.	173	MM. Gaillard...	MM. Gasiom.....	Paris.....	1 95
Idem.....	Lestelle.....	2 juillet..	222	Navarre...	La fargue.....	Idem.....	132 00
Idem.....	Le Havre.....	6 juin....	"	Leblanc...	Leblanc.....	Camp d. Châlons	10 00
Idem.....	Gournay-en-Bray..	3 juillet..	"	M ^{me} v ^o Lourdon.	Anger.....	Paris.....	35 00
Idem.....	Pau.....	4 juillet..	280	MM. Bergès....	Bergès.....	Aix.....	10 00
Idem.....	Tarbes.....	11 juin...	25	Genay.....	Bro.....	Fontainebleau..	10 00
Idem.....	Le Mans.....	6 juillet..	432	Bardin....	Bardin.....	Paris.....	25 00
14 juillet.	Sarcelles.....	Idem.....	263	Aubineau..	Leduc.....	Marcil.....	46 75
Idem.....	Montdidier.....	16 juin...	8	Maréchal..	Maréchal....	Saint-Germain.	5 00
Idem.....	Saint-Valery.....	2 juillet..	272	Pollet....	Vasseur.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Fontainebleau....	1 ^{er} juillet.	235	Pothier...	Pothier.....	Idem.....	50 00
Idem.....	La Roquebrou....	16 juin...	147	Combes...	Combes.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Nice.....	30 juin...	64	M ^{lle} Pichon....	Pichon.....	Idem.....	90 00
Idem.....	Miribel.....	25 juin...	149	MM. Genet....	Ledoux.....	Idem.....	7 00
Idem.....	Marseille.....	30 juin...	317	Bouis.....	Armand.....	Bédarieux....	10 00
Idem.....	Savigny.....	25 juin...	205	Prouteau..	Prouteau....	Dijon.....	10 00
Idem.....	Romilly.....	26 juin...	"	Mesplé....	Cayrou.....	Paris.....	200 00
Idem.....	Vassy.....	28 juin...	257	Leconte...	Leconte.....	Vernon.....	5 00
Idem.....	Salon.....	3 juillet..	"	Pélissier..	Pélissier....	Saint-Quentin.	200 00
Idem.....	Lisieux.....	5 juillet..	277	Hurel.....	Hurel.....	Roche fort....	30 00
Idem.....	Ville-aux-Cleres..	23 juin...	"	Vaillant... Rolland...	Vaillant..... Raveneau....	Rouen..... Angers.....	13 00 155 00
Idem.....	Auneau.....	10 juillet.	"	Bosc.....	Doucet.....	Cierp.....	12 00
Idem.....	Fronton.....	30 juin...	252	Repiton...	Repiton.....	Ajaccio.....	10 00
Idem.....	Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.	9 juillet..	160	Rivière....	M ^{lle} Dupuis.....	Saint-Nazaire..	20 00
Idem.....	Blois.....	4 juillet..	83	M ^{lle} Salvatori..	M. Salvatori.....	Toulon.....	10 00
Idem.....	Marseille.....	30 juin...	334				

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU d'ÉMISSION du mandat.	DATE d'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
14 juillet 1879.	L Donjon.....	16 juin 1879.	113	MM. Davrillon..	Le Petit Journal....	Paris.....	6 ^f 00 ^c
Idem.....	Bézenet.....	8 juillet..	363	Parent.....	MM. Lamarque....	Saint-Étienne..	5 00
Idem.....	Fontainebleau....	26 juin... 284	284	Gaultry....	Destable.....	Paris.....	4 80
Idem.....	Idem.....	Idem..... 285	285	Idem.....	Andrieux.....	Melun.....	2 75
Idem.....	Latour-de-France..	2 juin.... 59	59	Pélissier...	Pélissier.....	Toulouse.....	5 00
Idem.....	Miraumont.....	22 juin... 116	116	Dupen.....	Dupen.....	Poitiers.....	10 00
Idem.....	Le Havre.....	3 juillet.. 274	274	Bernard....	Bernard.....	Maisons-Alfort.	25 00
Idem.....	Bouloire.....	5 juillet.. 212	212	Rousier....	Rousier.....	Rouen.....	10 00
15 juillet.	Rouy.....	27 juin... "	"	Commaillé.	Desquers.....	Paris.....	16 00
Idem.....	Noyon.....	30 juin... 169	169	Vasseur....	Mourcau.....	Saint-Quentin..	15 00
Idem.....	Josselin.....	14 juin... 258	258	Surel.....	Surel, soldat.	Rennes.....	5 00
Idem.....	Paris, bur. n° 1..	1 ^{er} juillet. 262	262	Porcheron..	Porcheron....	Grand-Pressigny	22 00
Idem.....	_____ n° 1..	Idem..... 393	393	Grosjean...	Gautier.....	Angerville....	10 00
Idem.....	_____ n° 1..	Idem..... 265	265	Ronard....	Bouchain....	Colombes.....	50 00
Idem.....	_____ n° 1..	7 juillet.. 291	291	Gay-Bellet.	M ^{lle} Faugère....	Limoges.....	50 00
Idem.....	_____ n° 3..	30 juin... 288	288	Guyot.....	MM. Delaperche..	Saumur.....	10 00
Idem.....	_____ n° 4..	14 juin... 70	70	Sauteran..	Lorense.....	La Charité....	23 76
Idem.....	_____ n° 4..	Idem..... 71	71	Idem.....	Gateau.....	Idem.....	25 59
Idem.....	_____ n° 4..	7 juillet.. 80	80	Granat....	M ^{lle} Massu.....	Meulan.....	25 00
Idem.....	_____ n° 12.	5 juillet.. 98	98	Rousseau..	MM. Auriol.....	S ^t -Florentin...	65 00
Idem.....	_____ n° 13.	14 juin... 235	235	Mailler....	Maudet.....	Paris.....	7 00
Idem.....	_____ n° 15.	4 juillet.. 83	83	Labassée..	Lemoine....	Garnaches....	10 00
Idem.....	_____ n° 17.	5 juillet.. "	"	M ^{lle} Lesueur...	Soyer.....	Rouen.....	14 00
Idem.....	_____ n° 19.	3 juillet.. 49	49	MM. Léonard..	Chaubert....	Fayl-Billot....	100 00
Idem.....	_____ n° 19.	11 juillet. 150	150	Monteret..	Monteret....	Boonne.....	25 00
Idem.....	_____ n° 20.	4 juillet.. 141	141	Budin.....	Baulot.....	Dijon.....	50 00
Idem.....	_____ n° 21.	26 juin... 297	297	Pons.....	Pons, soldat..	Orléans.....	10 00
Idem.....	_____ n° 21.	3 juillet.. 47	47	M ^{lle} Pichon...	M ^{lle} Roussel....	Chatou.....	25 00
Idem.....	_____ n° 26.	1 ^{er} juillet. 204	204	MM. Bailly... MM.	Crasson.....	Villers-Br....	30 00
Idem.....	_____ n° 35.	5 juillet.. 99	99	Baudoin...	Baudoin.....	Châtelleraut..	10 00
Idem.....	_____ n° 35.	Idem..... 250	250	Brousseau..	Idem.....	Idem.....	100 00
Idem.....	_____ n° 37.	9 juillet.. 94	94	Drapier...	Lemaire.....	Châteauroux...	26 45
Idem.....	_____ n° 37.	Idem..... 98	98	Gaget et C ^{ie}	Goupy.....	Secaux.....	93 95
Idem.....	_____ n° 40.	14 juillet. 41	41	Roite.....	Thibault....	Paris.....	Mand ^t -carte. 48 55
16 juillet.	Gentilly.....	1 ^{er} juillet. 293	293	Millet.....	le D ^r du Dépôt.	S ^t -Denis-s.-S ^{nc} .	2 00
Idem.....	Noisy-le-Sec.....	28 mai... 260	260	Boulangier.	Latour, soldat.	Cambrai.....	5 00
Idem.....	Les Ternes.....	6 juillet.. 433	433	Vitu.....	Céliné.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Vaugirard 2 ^o	25 juin... "	"	Virez.....	Bohlet-Galet.	Mamers.....	55 05
Idem.....	Villette 1 ^o	2 juin... 190	190	Nuff.....	Paguin.....	Pont-à-Mousson	40 00
Idem.....	Villette 2 ^o	19 juin... 9	9	Phil'ppon.	Lambert.....	Magnac-Laval..	31 56
Idem.....	Idem.....	20 juin... 13	13	Idem.....	Bardet.....	Idem.....	Mand ^t -carte. 31 50
Idem.....	L'Isle-Jourdain...	30 juin... 11	11	Guillon...	Guillon.....	Lyon.....	15 00
Idem.....	Moncontour-de-P.	26 juin... 140	140	Rambault..	Sagnol.....	Paris.....	5 00
Idem.....	La Roche-s.-Céd...	27 juin... 162	162	Pront.....	Pront, soldat.	Charenton.....	15 00
Idem.....	Alger. (P ^{co} du G ^t .)	26 juin... 59	59	Mery.....	Mary.....	Marseille.....	30 00
Idem.....	Paris, bur. n° 11.	14 juillet. 240	240	Hondetz...	Stockel.....	Paris.....	29 60
Idem.....	Bains-du-M ^t -Dore.	17 juin... 87	87	Audrand...	Bocq.....	Idem.....	20 90
Idem.....	Tarare.....	24 juin... "	"	M ^{lle} Girondière.	Girondière...	Idem.....	20 00
Idem.....	Savigny-sur-Orge..	27 juin... 63	63	M. Juillier...	Juillier.....	Mauriac.....	20 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
16 juillet 1879.	Lestelle	2 juillet 1879.	222	MM. Navarre ...	MM. Laforgue.....	Paris.....	130 ^f 70 ^c
Idem.....	Molliens-Vidame ..	13 juin...	12	Laignier...	Daignier.....	Épernay.....	5 00
Idem.....	Moutiers.....	25 juin...	239	Peitavin...	Peitavin.....	Lyon.....	10 00
Idem.....	Autun.....	30 juin...	775	M ^{lle} Convert. ...	Le Bon Marché.....	Paris.....	4 35
17 juillet.	Saint-Quentin.....	1 ^{er} juillet.	24	MM. Gardot.....	MM. Hendricks....	Idem.....	20 00
Idem.....	Armentières.....	16 juin...	70	Dhénin. ...	Dhenin, sol- dat.	Sebdou.....	5 00
Idem.....	Cherbourg.....	4 juillet..	289	Goubaut...	M ^{lle} Goubaut.....	Paris.....	9 00
Idem.....	Paris, bureau n° 11	7 juillet..	102	Rossignol..	MM. Rossignol....	Idem.....	45 00
Idem..... n° 12	12 juillet.	57	Letourneur.	Dubois-Carlier.	Avesnes.....	47 10
Idem..... n° 22	8 juillet..	544	Denis.....	Pabineau.....	Creusot.....	55 00
Idem..... n° 25	1 ^{er} juillet.	124	Joly.....	Rerreau.....	Palaiseau.....	75 00
Idem..... n° 27	30 juin...	140	Caye.....	Pizot.....	Issy-sur-Seine..	20 00
Idem..... n° 29	24 juin...	263	Bordet.....	Bereau.....	Caen.....	11 00
Idem..... n° 39	22 juin...	212	M ^{lle} Supersac..	Supersac, sol- dat.	Tlemcen.....	5 00
Idem.....	Clamart.....	7 juillet..	"	MM. Guillaume.	La Caisse centrale..	Paris.....	3 50
Idem.....	Passy 1 ^o	8 juillet..	236	Mantelet..	MM. Lolivrel.	Batignolles....	10 00
Idem.....	Toulon-sur-Mer...	25 juin...	"	Gicoux....	de Joux.....	Paris.....	30 00
Idem.....	Constantinople...	10 juin...	38	Patta...	Campagnana..	Alexandrie....	200 00
Idem.....	Arquian.....	5 juillet..	93	M ^{me} v ^e Lévêque.	Lévêque.....	Paris.....	35 00
Idem.....	Tours-sur-Marne...	Idem.....	4	MM. Darcq....	Gustave.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Haubourdin.....	1 ^{er} juillet.	91	Leclercq...	Leclercq, sold ^t	Le Havre.....	10 00
Idem.....	Cherbourg.....	5 juillet..	"	M ^{me} Goubaut..	M ^{lle} Goubaut.....	Paris.....	9 00
18 juillet.	Fécamp.....	6 juillet..	289	MM. Labolle..	MM. Piot.....	Idem.....	16 75
Idem.....	Valay.....	3 juin...	33	Truchot...	Truchet.....	Versailles.....	5 00
Idem.....	Grand-Lucé.....	18 juin...	16	M ^{lle} Rivière....	Rivière.....	Paris.....	15 00
Idem.....	Rouen.....	27 juin...	256	MM. Lambert..	D ^r du Mont-de-Piété.	Idem.....	10 00
Idem.....	Provins.....	23 juin...	388	Saincain ..	MM. Saincain.....	Rouen.....	10 00
Idem.....	Meaux.....	12 juillet.	180	Durand...	Berthier.....	Paris.....	100 00
Idem.....	Fontainebleau...	1 ^{er} juillet.	"	Pothier...	Pothier.....	Idem.....	50 00
Idem.....	Barbezieux.....	4 juillet..	166	Vergne....	Vergne.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Houffleur.....	1 ^{er} juillet.	74	Gervais....	Gervais.....	Bordeaux.....	45 00
Idem.....	Lisieux.....	4 juillet..	"	Moreau....	Désert.....	Paris.....	15 00
Idem.....	Tavaux.....	Idem.....	31	Noiron....	le Préfet.....	Laon.....	1 80
Idem.....	Moulins-Engilbert.	6 juillet..	"	M ^{me} Morizot....	M ^{lle} Granjean.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Paris, bureau n° 24	2 juillet..	314	MM. Dezéque..	MM. Desèque.....	Amiens.....	30 00
Idem.....	Maubeuge.....	12 juillet.	95	Léonard...	Pascal Duprat.	Paris.....	6 50
Idem.....	Valence-sur-Rhône.	4 juillet..	276	Daudel....	Guinaud.....	S ^t -Symphorien- d'Ozon.	191 72
Idem.....	Louviers.....	6 juillet..	292	Marmier..	Savy.....	Marcinat.....	49 35
Idem.....	Mirande.....	1 ^{er} juillet.	376	Sarragnet..	Journal la République française.	Paris.....	16 00
Idem.....	Montpellier.....	3 juillet..	174	Bailly....	MM. D ana... ..	Lyon.....	20 00
Idem.....	Blois.....	9 juillet..	191	André....	André.....	Paris.....	50 00
Idem.....	Saint-Chamond...	4 juillet..	"	Loubet....	Loubet.....	Marseille....	20 00
19 juillet.	Pouru-Saint-Remy.	26 juin...	187	Bourdin..	Bourdin.....	Reims.....	20 00
Idem.....	Brie-Comte-Robert.	11 juillet.	110	Jannotin..	Cochut.....	Paris.....	42 00
Idem.....	Rueil.....	1 ^{er} juillet.	243	Jalvé....	M ^{me} v ^e Fouquet..	Houdan.....	28 00
Idem.....	S ^t -Julien-Beycho- velle.	12 juillet.	414	Gondat....	MM. Balancan. ...	Dax.....	100 00
Idem.....	Loches.....	11 juillet.	109	Blanchet..	Gachet.....	Tours.....	58 00
Idem.....	Coinbourg.....	12 juillet.	131	Leray....	Prevest.....	Paris.....	115 60
Idem.....	Périgueux.....	23 juillet.	226	Gufraise..	Chinchon.....	Lapleau.....	10 00
Idem.....	Villers-sur-Mer...	15 juillet.	127	Pesson....	Huard.....	Paris.....	13 00
21 juillet.	Vallon.....	4 juillet..	121	Marconnet.	Marconnet....	Tarascon....	10 00
Idem.....	Reuen-S ^t -Sever...	6 juillet..	34	Mailler....	M ^{me} Gerber.....	Paris.....	10 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU d'ÉMISSION du mandat.	DATE d'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
21 juillet 1879.	Fresnoy-le-Grand..	13 juillet.	192	MM. Legrand ..	MM. Legrand	Charenton	40 ⁰ 00 ^c
Idem.....	Lubersac.....	2 juillet..	156	Chapoulou.	Pouchon	Savigné	27 00
Idem.....	Tallard	9 juillet..	5	M ^{lle} Chabre....	M ^{me} v ^{ve} Le Pelerin.	Paris.....	6 00
Idem.....	Paris, bur. n° 4.	14 juillet.	32	M. Gilbert....	MM. Bèze, soldat..	Le Havre.....	5 00
Idem.....	_____ n° 14.	8 juillet..	251	MM. Horion....	Gillotin.....	Braux.....	50 00
Idem.....	_____ n° 16.	12 juillet.	98	Louisch....	M ^{lle} Matz.....	Vincennes....	10 00
Idem.....	_____ n° 22.	Idem.....	82	de la Monta.	MM. Salleron	Cires-lès-Mello.	27 00
Idem.....	_____ n° 30.	1 ^{er} juillet.	70	Wibert....	Léveillé.....	Paris.....	5 00
Idem.....	_____ n° 31.	3 juillet..	214	Boilleau... Bouvy	le Maire	Neuilly.....	4 00
Idem.....	_____ n° 34.	4 juillet..	133	Bouvy	Bouvy, soldat.	Le Havre	5 00
Idem.....	_____ n° 37.	9 juillet..	76	Dugué....	Dugué.....	Joigny	15 00
Idem.....	_____ n° 43.	30 juin... 16 juillet.	270 424	La Rivière. Laubens...	Nadar..... Dauphin.....	Matha..... Belfort.....	78 00 55 00
Idem.....	Monceaux (Paris).	9 juillet..	77	Le Petit financier.	M ^{lle} Feyt	Montauban....	65 00
Idem.....	Montmartre.....	25 juin... 23 juin... 16 juin... 13 juillet.	81 11 61 285	MM. Deltel .. Bourjav... Lelogé.... Sacquin...	MM. Deltel..... Mathieu, sold. Beseron..... Sacquin.....	Paris..... Nîmes..... Sainte-Maure.. Nancy.....	100 00 10 00 30 00 25 00
Idem.....	Châtencis.....	13 juillet.	285	Blanchet..	M ^{lle} Bounet	Paris.....	35 00
22 juillet.	Pont-sur-Yonne...	Idem.....	115	Viennot...	MM. Viennot.....	Nuits.....	30 00
Idem.....	Châteaumeillant..	28 juin ..	"	Nollat....	Nergnon	Poitiers	5 00
Idem.....	Montmoreau.....	13 juillet.	117	"	Ebrau.....	Fécamp	6 00
Idem.....	Pleslin.....	5 juillet ..	"	Saillet....	Richard.....	Boège.....	158 00
Idem.....	Lyon.....	21 juin... 9 juillet..	290 21	Guyot....	Guyot, soldat.	Rambouillet...	6 00
Idem.....	Solesmes.....	2 juillet..	144	Gaillard...	Le Préfet de Lot-et-Garonne.	Agen	1 80
Idem.....	Luzech.....	3 juillet..	134	Alphonse..	MM. Alphonse, sold.	Bordeaux.....	15 00
Idem.....	Linselles.....	4 juillet..	50	Derumaux.	Derumaux, sold	Montmédy	5 00
Idem.....	Montfort.....	7 juillet..	"	Lafforgue..	Léon.....	Fécamp	28 00
Idem.....	Châteaudun.....	12 juillet.	"	Gaillard...	Gaillard.....	Paris.....	100 00
Idem.....	Mauvezin.....	14 juillet.	346	Carpentier.	Roger.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Bordeaux.....	11 juillet.	78	Papin	Garatain.....	Castelnau.....	177 55
Idem.....	S ^t -Laurent-d'Aig..	6 juillet..	2	Merle.....	Merle	Marcenat.....	60 00
23 juillet.	Morgny.....	4 juillet..	145	Anoyau... Lavallée... Th ^{ie} Jean..	Anoyau..... Raynaud..... Th ^{ie} Jean, sold.	Orléans..... Paris..... Poitiers	40 00 40 00 10 00
Idem.....	Dax.....	15 juillet.	220	Lallement.	Bloch	Paris.....	18 20
Idem.....	La Carneille.....	5 juillet..	111	Jouvin....	Jouvin, soldat.	Rouen.....	10 00
Idem.....	Lunéville.....	4 juillet..	"	M ^{me} Dareq....	Gustave.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Moutiers-au-Perche	6 juillet..	21	MM. Balourdet.	Salre, soldat..	Montraédy	7 00
Idem.....	Tours-sur-Marne..	5 juillet..	4	Pr ^{ce} Pieters.	Lacroix et Lamy	Paris.....	23 50
Idem.....	Idem.....	7 juillet..	106	Bizet	Bizet, soldat..	Abbeville.....	6 00
Idem.....	Lille.....	1 ^{er} juillet.	129	Maillet....	le Curé de....	Cramaille.....	2 25
Idem.....	Valdampierre....	Idem.....	100	Achard....	Le Petit Marseillais.	Marseille	10 00
24 juillet.	Oulchy.....	11 juillet.	57	Sarlin	MM. Stafanelli....	Saint-Maximin.	20 00
Idem.....	Auriol	15 juillet.	74	Terraz....	Terraz, soldat.	Lyon.....	15 00
Idem.....	Marseille (Ch.)...	6 juillet..	389	Thuillier..	Thuillier.....	Montmédy	10 00
Idem.....	Mouliers	16 juin ..	268	Vernier ...	Dauchet.....	Le Havre.....	12 00
Idem.....	Paris, bureau n° 12.	11 juillet.	249	Daudet ...	Daudet	Saint-Gaudens.	20 00
Idem.....	_____ n° 12.	14 juillet.	87	Beaujard..	Beaujard, sold.	Melun.....	10 00
Idem.....	_____ n° 14.	16 juillet.	62	Daumont..	Juillet.....	Frangy.....	10 00
Idem.....	_____ n° 15.	11 juillet.	250	Bouge	S ^{re} de l'Orphelinat Saint-Louis.	Marseille.....	30 00
Idem.....	_____ n° 19.	10 juin... 6 juillet..	380 285	Dubois....	MM. Paille	Combles.....	50 00
Idem.....	_____ n° 26.	29 juin... 4 juillet..	13 442	Souloge... Fontonelle.	Courtial..... M ^{lle} Gravière	Lunel..... Bordeaux.....	30 00 15 00
25 juillet.	Batignolles 1 ^o	3 juillet..	7	Porche....	M. Michel.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Bry-sur-Marne....	17 juillet.	26				

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
25 juil. 79.	Gentilly.....	25 juin...	274	M. Bourdon ..	MM. Hervé.....	Versailles.....	3 ⁶ 00
Idem.....	Joinville-le-Pont..	1 ^{er} juillet.	11	M ^{lle} Pochet . . .	Séraphin.....	Villers-la-Mon- tagne.	60 00
Idem.....	Maisons-Alfort ...	17 juin...	328	MM. Martin....	Martin, soldat.	Sétif.....	10 00
Idem.....	Montreuil-sur-Mer.	28 juin...	421	Gillot	Boullier, sold.	Reims.....	10 00
Idem.....	Toulon-sur-Mer ..	5 juillet..	"	Martelle... .	Escarros.....	Marseille.....	20 00
Idem.....	Nuits-sur-Arm....	25 juin...	85	Varet..... .	Varet, soldat.	Orléans.....	10 00
Idem.....	Thorigny..... .	29 juin...	254	Bisson.....	Bisson, soldat.	Saint-Cyr.....	5 00
Idem.....	Saïder..... .	7 juillet..	44	Ducré..... .	Richelès	Sidi-bel-Abbès.	35 00
26 juillet.	Merdrignac.....	13 juillet.	234	Deniaud... .	Deniaud.....	Lisieux.....	10 00
Idem.....	Saint-Quentin....	8 juillet..	248	Pauleau... .	Maubersin... .	Paris.....	50 00
Idem.....	Châteauneuf.....	7 juillet..	431	Drevard... .	Valette.....	Saint-Étienne.	15 00
Idem.....	Ainay-le-Château.	24 juin...	177	Hens..... .	Marc et C ^{ie}	Paris.....	18 00
Idem.....	Chaumont-en-Bass.	24 juillet.	"	"..... .	Chanteloup... .	Idem.....	18 00
Idem.....	Paris-caisse.....	18 juillet.	133	MM. Oldelli....	Chéron.....	Caudebec-en-G.	24 36
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	10 juillet.	153	Paul..... .	Geersen.....	Dunkerque... .	30 00
Idem.....	_____ n° 1.	18 juillet.	69	M ^{lle} Fourtané..	Dufour.....	Varenes-s.-Arg.	20 00
Idem.....	_____ n° 7.	20 juillet.	48	MM. Graff.....	Burlisson... .	Paris.....	10 00
Idem.....	_____ n° 10	2 juin....	238	de Villers..	de Villers, sold.	La Basse-Terre.	10 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	13 juillet.	223	Philippe... .	Nignolle.....	Nogent-s.-Seine	136 55
Idem.....	St-Denis-s.-Seine.	9 juillet..	48	Houssut... .	Petit Financier... .	Paris.....	200 00
Idem.....	Vincennes.....	14 juillet.	87	Colange... .	MM. Bourdavault..	Idem.....	20 00
Idem.....	Villeparisis.....	7 juillet..	51	Goulas... .	Goulas, soldat.	Montmédy... .	5 00
Idem.....	Traves.....	2 juillet..	40	Laberne... .	Laberne, sold.	Limoges.....	20 00
Idem.....	Reims.....	7 juillet..	403	Senès.....	Gervais.....	Paris.....	44 05
Idem.....	Varenes - en - Ar- gonne.	10 juillet.	49	Robin.....	Robin, soldat.	Marly.....	10 00
Idem.....	Épernay.....	9 juillet..	202	Lefebvre... .	Lefebvre, sold.	Suresnes.....	6 00
Idem.....	Gestel.....	1 ^{er} juillet.	4	Bernoud... .	Gérant du journal la Lanterne.	Paris.....	5 82
Idem.....	Armentières.....	15 juillet.	439	Somon....	MM. Béhague.....	Tourcoing.....	79 20
Idem.....	Arnéke.....	7 juillet..	440	Denys....	Denys, soldat.	Montbéliard... .	5 00
Idem.....	Granville.....	9 juillet..	136	Rabucl... .	Direct ^r du journal le Petit Financier.	Paris.....	50 00
Idem.....	Idem.....	7 juillet..	106	Idem.....	Idem.....	Idem.....	25 00
Idem.....	Landrecies.....	9 juillet..	2	Beurain... .	Idem.....	Idem.....	48 51
Idem.....	Questembert.....	13 juillet.	"	Pamille... .	MM. Hosteau-Gobron	Idem.....	1 60
Idem.....	Lorient.....	15 juillet.	"	Le Guellec.	Le Guellec... .	Idem.....	34 00
Idem.....	Walincourt.....	12 juillet.	176	Galiègue... .	Dupuis.....	Amiens.....	5 00
28 juillet.	Marcoussis.....	17 juillet.	60	".....	Facquez.....	Auxy-le-Château	10 00
Idem.....	Hasparren.....	21 juillet.	142	MM. Lane.....	Namière.....	Toulouse.....	6 50
Idem.....	Maromme.....	13 juillet.	345	Delaroché..	Delaroché... .	Briançon.....	5 00
Idem.....	Romenay.....	15 juillet.	208	Bouchet... .	Vincent.....	Paris.....	30 00
Idem.....	La Chapelle-la-R ^{ne} .	4 juillet..	313	Lapage... .	Lepage.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Elne.....	29 juin...	62	Baylard... .	Estève.....	Alger.....	10 00
Idem.....	Bertignat.....	8 juillet..	142	Pouget... .	Pouget.....	Constantine... .	5 00
Idem.....	Le Mans.....	21 juillet.	218	Alin.....	Alin.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Brie-Comte-Robert.	11 juillet.	"	".....	Cochut.....	Idem.....	42 00
Idem.....	Rignac.....	4 juillet..	"	".....	Bonaventure..	Montpellier... .	10 00
Idem.....	Châteauneuf.....	17 juillet.	13	MM. Ripart... .	Ripart.....	Dôle.....	30 00
Idem.....	Dijon.....	7 juillet..	10	Garnier... .	Tisserand... .	Nuits.....	42 00
Idem.....	Troyes.....	20 juillet.	"	".....	Perronnet... .	Paris.....	55 00
Idem.....	Châlons-s.-Marne.	12 juillet.	53	MM. Vallet... .	Vallet, soldat.	Idem.....	10 00
Idem.....	Nancy.....	21 juillet.	"	L. Dupin... .	Wil ^{am} Preston.	Idem.....	16 00
Idem.....	Saint-Félicien... .	30 juin...	60	Buisson... .	La Faculté.....	Grenoble.....	82 25
Idem.....	Caen.....	14 juillet.	139	Babulet... .	Le Petit Journal... .	Paris.....	12 00
Idem.....	Dijon.....	15 juillet.	406	Tiby.....	MM. Lespagnol... .	Nîmes.....	10 00
Idem.....	Escurolles.....	12 juillet.	160	Mesples... .	Mesples.....	Clermont-Ferr ^t .	10 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
28 juillet 1879.	Vimoutiers.....	16 juillet 1879.	81	M. Moulin.....	MM. Labbé.....	Argentan.....	5 ¹ 00
Idem.....	Bougival.....	5 juillet..	347	M ^{lle} Lambardie.	Ferrand.....	Troarn.....	5 00
Idem.....	Amiens.....	20 juillet..	"	MM. Docters...	Ricquier.....	Paris.....	17 45
29 juillet.	Tour-Saint-Gelin..	21 juillet..	96	Cailler.....	Cailler.....	Tours.....	20 00
Idem.....	Morez.....	3 juillet..	"	Gros.....	Guy.....	Guéret.....	100 00
Idem.....	Brest.....	9 juillet..	128	Corrard.....	Loiseau.....	Paris.....	10 65
Idem.....	Tours.....	31 juillet..	330	Baledent..	Mathieu.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Aubusson.....	14 juillet..	51	Luquet....	Luquet.....	Orléans.....	10 00
Idem.....	Saint-Paul-Trois-Châteaux.	11 juillet..	11	Kiess.....	Tirages frères.	Paris.....	3 88
Idem.....	Châteauroux.....	6 juillet..	271	Gaillard...	Journal le Pèlerin..	Idem.....	10 00
Idem.....	Voves.....	1 ^{er} juillet.	119	Tombin...	MM. Tombin.....	Ferté-Bernard.	36 51
Idem.....	Dreux.....	Idem.....	"	Trubert...	Tranchard....	Montmartre..	55 00
Idem.....	Grand-Croix.....	11 juillet..	172	Cognet.....	Cognet.....	Clermont-Fer..	30 00
Idem.....	Plaisance-du-Gers..	12 juillet..	"	Cezérac.....	Bordeaux.....	20 00
Idem.....	Dax.....	Idem.....	220	Lavolley...	Rayneud.....	Paris.....	40 00
Idem.....	Blois.....	9 juillet..	191	E. André..	E. André.....	Idem.....	50 00
Idem.....	Rouen.....	22 juillet..	"	Glin.....	C. Glin.....	Idem.....	25 00
Idem.....	Lure.....	Idem.....	"	Meyer.....	Darlacher....	Idem.....	8 00
Idem.....	Arras.....	3 juillet..	141	Momb....	Journal la Défense.	Idem.....	26 00
Idem.....	Étapes.....	4 juillet..	61	Blanchet..	MM. Dentu.....	Idem.....	9 00
Idem.....	Chalon-sur-Saône..	19 juillet..	230	Leimerne..	Ohery.....	Idem.....	20 00
Idem.....	La Ventie.....	9 juillet..	65	Herin.....	Le Petit Financier..	Idem.....	28 00
Idem.....	Vimoutiers.....	17 juillet..	5	Chauvin...	MM. V. Marie, sold.	Le Havre.....	5 00.
30 juillet.	Caen.....	23 juillet..	171	Guibout...	Dufage.....	Paris.....	40 00
Idem.....	Vendémire.....	21 juillet..	129	de Bricme.	Aubrée.....	Ferté-Vidame..	25 00
Idem.....	Saint-Souplets...	17 juillet..	23	M ^{lle} Martin...	Caudron et Baudry.	Paris.....	93 00
Idem.....	Arras.....	10 juillet..	420	MM. Bezine...	Tiersot.....	Idem.....	8 50
Idem.....	Beaumont-s.-Sarthe	15 juillet..	36	M ^{me} v ^o Velivier.	Metivier.....	Rouen.....	10 00
Idem.....	Roye.....	23 juillet..	"	Perrot.....	Perrot.....	Paris.....	50 00
Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	12 juillet..	"	Merisse...	Triplet.....	Idem.....	16 00
Idem.....	Marseille.....	6 juillet..	380	M ^{lle} Jacquier...	Jacquier.....	Le Chable....	10 00
Idem.....	Laon.....	14 juillet..	60	MM. Legros....	Legros.....	Orléans.....	5 00
Idem.....	Marseille.....	6 juillet..	"	Monod.....	Monod.....	Lyon.....	20 00
Idem.....	Brive.....	25 juillet..	"	Bernard.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Sentein.....	8 juillet..	256	MM. Fauvoux..	Fauvoux.....	Marseille....	45 00
31 juillet.	Chantenay.....	17 juillet..	144	Cadeau....	Cadeau.....	Rennes.....	5 00
Idem.....	Arras.....	25 juillet..	183	Grassin....	Grassin.....	Lille.....	15 00
Idem.....	Chalonnnes.....	12 juillet..	51	Oger.....	Léon Ebrand..	Fécamp.....	78 02
Idem.....	Saint-Estèphe.....	24 juillet..	144	Daniau....	Didier.....	Bordeaux.....	23 60
Idem.....	Chartres.....	27 juillet..	"	Capit. trésor. du 130 ^e de lig.	G. Roquier...	Paris.....	51 79
Idem.....	Nîmes.....	12 juillet..	105	MM. Dozo.....	Courtois.....	Idem.....	3 50
1 ^{er} août.	Châteauroux.....	22 juillet..	165	Delorme...	Delorme.....	St-Germ-en-L..	5 00
Idem.....	Toulouse.....	9 juillet..	"	Lasalle....	Monod.....	Lyon.....	7 50
Idem.....	Le Péage.....	27 juillet..	"	Perret....	Perret.....	Passy.....	12 00
Idem.....	Saint-Malo.....	21 juillet..	416	Crémont...	Crémont.....	St-Germ.-en-L.	15 00
Idem.....	Besançon.....	7 juillet..	20	Créchét...	M ^{lle} Lécivain....	Bar-le-Duc....	20 00
Idem.....	La Réole.....	12 juillet..	426	Pouly.....	MM. Delamotte...	Paris.....	4 59
Idem.....	Paris-caisse.....	26 juillet..	260	Bocquet...	Boudard.....	Grandcamp....	66 30
Idem.....	Paris, bureau n ^o 1	3 juillet..	28	Meunier...	Meunier.....	Tarascon.....	140 00
Idem.....	_____ n ^o 1	8 juillet..	360	Guérin....	Guérin.....	Nogent-sur-M..	25 00
Idem.....	_____ n ^o 2	25 juillet..	141	M ^{lle} Franget..	Péreal, soldat.	Dijon.....	10 00
Idem.....	_____ n ^o 3	6 juin.....	60	MM. Grenet...	Grenet, soldat.	Pointé-a-Pître..	15 00
Idem.....	_____ n ^o 4	24 juillet..	308	Fleck.....	Benoit.....	Plancoët.....	7 90
Idem.....	_____ n ^o 7	14 juillet..	98	Grélin....	Michod.....	Montluçon....	62 70

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
1 ^{er} août 1879.	Paris, bureau n° 7	17 juillet 1879.	344	MM. Godret...	MM. Roussel.....	Rougé.....	20 ^f 80 ^c
Idem..... n° 9	30 juillet.	222	Dourence..	Thirel.....	Lassigny.....	10 00
Idem..... n° 13	6 juillet..	371	Carlotti...	Carlotti.....	Sainte-Lucie...	5 00
Idem..... n° 19	4 juillet..	130	Ridard....	Maurice.....	Neuvy-sur-Bar..	25 00
Idem..... n° 19	23 juillet.	113	Leroi.....	Boulad.....	Bacqueville....	12 00
Idem..... n° 19	Idem.....	163	M ^{lle} Arrepaux..	Arrepaux....	Bordeaux.....	20 00
Idem..... n° 38	19 juillet.	51	MM. Regnier...	Regnier.....	Neufchâteau...	5 00
Idem..... n° 42	3 juillet..	"	Bourdois..	Bordoï, marin	Brest.....	5 00
Idem.....	Montreuil-sous-Bois	25 juillet.	336	Bourguignon	Spenner.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Vaugirard 1 ^o	21 juillet.	134	M ^{lle} Thibodaux.	Thibodaux...	Montmédy....	45 00
Idem.....	Sorgues-sur-l'O...	10 juillet.	222	MM. Verdier...	Verdier, soldat	Marseille.....	5 00
Idem.....	L'Herbergement..	2 juillet..	166	Renaudin..	Renaudin. sol ^t .	Bar-le-Duc....	10 00
Idem.....	Bains-les-Vosges...	28 juin...	122	Fondrevert.	Christophe...	Épinal.....	51 09
Idem.....	Lamarche.....	14 juillet.	18	de Forcade..	de Forcade, sol.	Saumur.....	10 00
Idem.....	Villers-s.-Benoît..	16 juillet.	15	Doucet....	Forgeot.....	Paris.....	65 00

